

Les Cahiers des dix



Le ministère des Affaires culturelles et le Livre blanc de Pierre Laporte (1964-1966)

The Ministry of Cultural Affairs and Pierre Laporte's White Paper, 1964-1966

Fernand Harvey

Numéro 69, 2015

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1035597ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1035597ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Harvey, F. (2015). Le ministère des Affaires culturelles et le Livre blanc de Pierre Laporte (1964-1966). *Les Cahiers des dix*, (69), 49-103.
<https://doi.org/10.7202/1035597ar>

Résumé de l'article

Cet article se veut une contribution à l'histoire des politiques culturelles au Québec. On y analyse le rôle du ministre Pierre Laporte au cours de son bref passage au ministère des Affaires culturelles, de 1964 à 1966. Sa longue carrière à titre de journaliste au quotidien *Le Devoir* révèle un analyste à tendance néo-nationaliste, soucieux de renforcer l'autonomie du gouvernement du Québec au sein de la Confédération canadienne. Élu député libéral en 1961 et nommé ministre des Affaires municipales dans le gouvernement Lesage l'année suivante, il cumule aussi le portefeuille des Affaires culturelles en septembre 1964. Son passage au ministère des Affaires culturelles lui permet d'en compléter l'organisation et le développement amorcés par son prédécesseur, Georges-Émile Lapalme. Par ailleurs, dans le but de définir une politique culturelle à long terme pour le Québec, Laporte s'entoure de divers collaborateurs pour produire un Livre blanc à cet effet. Contenant une série de postulats, un état de situation dans différents secteurs culturels et une soixantaine de recommandations - dont celle de faire du français la langue prioritaire au Québec - ce Livre blanc ne sera jamais publié. Il inspirera néanmoins plusieurs acteurs impliqués dans l'élaboration des politiques culturelles du Québec au cours des années 1970.

Le ministère des Affaires culturelles et le Livre blanc de Pierre Laporte (1964-1966)¹

FERNAND HARVEY

Il ne suffit pas que la société canadienne-française ait une valeur instrumentale pour ses membres, il est fondamental que dans cette société, ce soit la culture d'expression française qui devienne aux yeux des Québécois l'outil principal du progrès financier, industriel, commercial et scientifique. Ce n'est pas simplement l'une – ou la principale – des urgences de la politique culturelle du Québec, mais plutôt la ligne de force qui doit commander toute cette politique.

Livre blanc, 1965, p. 35

L'histoire des politiques culturelles publiques présuppose la prise en compte de plusieurs facteurs qui interagissent tant au niveau des idées, du contexte et de l'action. Certains sont de nature générale et concernent l'évolution des représentations du rôle de l'État dans le domaine culturel au sein de sociétés qui partagent des valeurs et un niveau de développement socio-économique relativement comparables ; telles, par exemple, les sociétés occidentales. Dans cette perspective, l'analyse des politiques culturelles au Québec doit tenir compte

-
1. L'auteur remercie toutes les personnes qui l'ont aidé dans cette recherche ; en particulier Jean-Charles Panneton, auteur d'une biographie de Pierre Laporte, Sophie-Laurence Lamontagne, ma conjointe, qui a relu et commenté mon manuscrit, Michel Lalonde et le personnel du Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa, Marie-Paule Lamarre de BAnQ à Québec (iconographie).

de ce qui se passe, au cours d'une même période, dans d'autres sociétés pour en mesurer les influences. À cet égard, l'action culturelle de l'État au Québec n'est pas sans avoir été inspirée par d'autres modèles qu'ils soient français, britanniques, américains, canadiens-anglais ou autres.

À ces facteurs généraux s'en superposent d'autres à caractère spécifique, liés à l'histoire et à la géographie du Québec. Bien que la genèse de l'identité canadienne, devenue canadienne-française puis québécoise remonte à la période de la Nouvelle-France, c'est véritablement à partir de la Confédération de 1867 qu'un rôle politique est attribué à la nouvelle « province de Québec ». De là découlera l'idée que le gouvernement de la province est le seul où les Canadiens français sont majoritaires ; ce qui lui confère un rôle spécifique dans l'élaboration de politiques culturelles tantôt ponctuelles, tantôt plus structurantes.

Par ailleurs, en regard de l'aspect géographique, la dispersion de la population sur un vaste territoire et la faiblesse du réseau urbain hors des grandes villes que sont Montréal et Québec ont nécessairement ajouté une dimension régionale à la problématique des politiques culturelles au Québec.

Notre recherche sur l'histoire des politiques culturelles au Québec a jusqu'ici considéré l'époque des gouvernements d'Alexandre Taschereau (Athanase David), d'Adélard Godbout (Hector Perrier), de Maurice Duplessis (Omer Côté) et de Jean Lesage (Georges-Émile Lapalme)². Le présent article consacré au ministère des Affaires culturelles sous Pierre Laporte (1965-1966) s'inscrit dans la même démarche. Au-delà d'une histoire de l'administration publique qui conserve ici toute sa pertinence, il s'agit de considérer également le rôle des acteurs dans la mise en œuvre des politiques culturelles et plus particulièrement celui des élus.

Dans quelle mesure le ministre Pierre Laporte a-t-il contribué au développement du ministère des Affaires culturelles et des politiques culturelles, compte tenu de sa représentation de la société québécoise et du rôle de l'État du Québec à ce moment ? Dans quelles directions le ministère des Affaires culturelles s'est-il engagé au milieu des années 1960 ? En quoi le Livre blanc commandé par Pierre Laporte peut-il être considéré comme le premier énoncé général d'une politique culturelle au Québec ? Dans quelle mesure les postulats,

2. Voir les quatre articles précédents de FERNAND HARVEY, « La politique culturelle d'Athanase David, 1919-1936 », *Les Cahiers des Dix*, n° 57 (2003), p. 32-83 ; « Le ministre Hector Perrier, l'instruction obligatoire et la culture, 1940-1944 », *Les Cahiers des Dix*, n° 65 (2011), p. 143-161 ; « Le gouvernement Duplessis, l'éducation et la culture, 1944-1959 », *Les Cahiers des Dix*, n° 68 (2014), p. 169-247 ; « Georges-Émile Lapalme et la politique culturelle du Québec : genèse, projet et désillusion », *Les Cahiers des Dix*, n° 64 (2010), p. 1-46.

les états de situation et les propositions contenus dans ce Livre blanc reflètent-ils les aspirations de ceux qui l'ont rédigé, tout comme les limites de l'horizon culturel de la société québécoise de l'époque ?

En somme, au niveau des idées et des structures mises en place, les influences d'autres modèles appliqués dans les sociétés occidentales ont-elles joué un rôle dans l'action culturelle publique du milieu des années 1960 ? Telles sont les interrogations qui jalonnent la présente analyse.

Pierre Laporte : parcours journalistique et politique d'un néonationaliste

Au moment où il fait son entrée en politique active sous le gouvernement libéral de Jean Lesage, en 1961, Pierre Laporte a déjà à son actif une longue feuille de route comme journaliste. Il importe donc de rappeler les grandes lignes de son action depuis les années 1940 pour cerner sa vision culturelle du Québec.

Né en 1921 à Montréal dans le quartier Hochelaga, Pierre Laporte amorce des études classiques au collège Jean-de-Brébeuf en 1932 avant de les compléter au Collège de l'Assomption de 1936 à 1941. Inscrit à la faculté de Droit de l'Université de Montréal l'année suivante, il est par la suite admis au Barreau de la province de Québec en juillet 1945. Un mois plus tard, il épouse Françoise Brouillet.

Pierre Laporte s'intéresse au journalisme dès l'époque de ses études universitaires. En 1942, il entre au journal *Le Canada*, un quotidien montréalais fondé par un groupe de libéraux fédéraux identifiés à la gauche du parti³. Il admet cependant ne pas s'y sentir à l'aise, du fait qu'il ne partage pas entièrement l'idéologie politique du journal. Aussi, choisit-il de poursuivre sa carrière au *Devoir*, en 1944, un journal plus conforme à ses idées et à son esprit d'indépendance. Il faut dire qu'il a baigné dans un climat familial nationaliste puisque son père, le D^r René Laporte, avait milité dans la Ligue de défense du Canada et au Bloc populaire, un parti politique dirigé sur la scène fédérale par Maxime Raymond et au Québec par André Laurendeau⁴.

3. ANDRÉ BEAULIEU et JEAN HAMELIN, *La presse québécoise des origines à nos jours*, t. 4 (1896-1910), Québec, Presses de l'Université Laval, 1979, p. 166-168.

4. Fondée en 1942, la Ligue de défense du Canada avait publié un manifeste anti-conscription, à l'occasion du plébiscite organisé par le premier ministre Mackenzie King. Quant au Bloc populaire, ce parti a été fondé en 1943 dans la foulée de l'opposition à la conscription au Québec. Il a fait élire quatre députés aux élections provinciales de 1944, sous la direction d'André Laurendeau, et deux députés aux élections fédérales de 1945, sous la direction de Maxime Raymond.

La nomination de Gérard Filion comme directeur du *Devoir* en avril 1947 amorce une restructuration importante du journal en plus de contrer le projet d'achat du quotidien par le premier ministre Maurice Duplessis, cela au nom de l'Union nationale. Sous la direction de Filion, *Le Devoir* affirme sa volonté de lier la question nationale à la question sociale, amorçant ainsi la progressive mise à distance du journal avec le nationalisme canadien-français traditionnel de Maurice Duplessis. Dans ce contexte, la carrière journalistique de Pierre Laporte prend un nouvel essor. Nommé secrétaire des Amis du *Devoir*, il s'occupera du financement populaire du journal en plus d'élargir son réseau de contacts dans les milieux nationalistes. À la même époque, il développe son expertise dans le journalisme d'enquête, jusque-là peu pratiqué au Québec. Son premier dossier (1947) porte sur la fonction publique québécoise et sur l'absence d'une politique cohérente de rémunération de la part du gouvernement Duplessis⁵.

Son affectation à Québec comme correspondant parlementaire du *Devoir* en 1948 marque une étape importante de sa carrière. Ses relations avec le premier ministre Duplessis, plutôt bonnes au début, se détériorent après l'élection de 1952 au point où Laporte sera considéré comme *persona non grata* dans les milieux de l'Union nationale. Il faut dire que les enquêtes qu'il publie sur différentes questions litigieuses sont particulièrement critiquées à l'égard du gouvernement. Qu'il suffise de mentionner son dossier consacré aux résultats des élections de 1956 où la caisse occulte de l'Union nationale a joué un rôle central⁶, son analyse condamnant la politique gouvernementale de concession du minerai de fer de l'Ungava à la compagnie américaine Iron Ore (1958)⁷, ou encore sa série d'articles sur le scandale du gaz naturel impliquant six ministres du cabinet Duplessis (1958)⁸.

5. JEAN-CHARLES PANNETON, *Pierre Laporte*, Québec, Septentrion, 2012, p. 60-69. Les éléments biographiques sur Pierre Laporte du présent article s'appuient, pour l'essentiel, sur cette excellente biographie.

6. PIERRE LAPORTE, « Les élections ne se font pas avec des prières – I », *Le Devoir*, 2 oct. 1956, p. 1. Premier d'une série de 46 articles parus dans ce quotidien jusqu'au 7 déc. 1956, p. 5. Voir : JEAN-CHARLES PANNETON, *Médiagraphie sur Pierre Laporte*, Montréal, 7 févr 2012, 125 p. Ce document non publié m'a été transmis gracieusement par l'auteur.

7. PIERRE LAPORTE, « Une province qui se contente des miettes – I », *Le Devoir*, 24 janv. 1958, p. 1. Série de 8 articles jusqu'au 3 févr 1958, p. 3.

8. PIERRE LAPORTE, « Le scandale de la corporation du gaz naturel », *Le Devoir*, 14 juin 1958, p. 3. Série de 11 articles jusqu'au 5 juil. 1958, p. 1.

Au fil des années, Laporte élabore sa pensée néonationaliste et culturelle dans divers articles publiés dans *Le Devoir*, mais également à titre de directeur de *L'Action nationale*, de 1954 à 1959, un poste qu'il devait à son mentor, l'abbé Lionel Groulx⁹.

La question nationale occupe déjà une place récurrente parmi les multiples sujets à caractère politique et social abordés par Pierre Laporte avant son entrée en politique active. Il suit avec assiduité les travaux de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay) dès le début des audiences publiques en novembre 1953. Cette commission mise sur pied par Duplessis est considérée par Laporte comme une étape importante pour assurer l'autonomie de la province de Québec¹⁰. Il réaffirme sa position avec force l'année suivante dans le débat qui l'oppose au père Georges-Henri Lévesque, le coprésident de la Commission royale d'enquête sur les arts et les sciences au Canada (Commission Massey-Lévesque). Alors que celui-ci justifie l'aide fédérale aux universités et l'engagement du gouvernement fédéral dans la promotion de la culture canadienne-française à l'échelle du pays, Laporte s'y oppose vigoureusement. Il considère que ces champs de juridiction relèvent des provinces et qu'il appartient au gouvernement du Québec, et non à celui d'Ottawa, d'être au cœur de la diffusion de la culture canadienne-française¹¹.

Cette position de principe s'inscrit dans le prolongement de la pensée nationaliste de Lionel Groulx pour qui le Québec doit s'affirmer comme le château fort du fait français en Amérique, alors que les minorités canadiennes-françaises et acadiennes en sont les avant-postes. Comme son maître à penser, Laporte se préoccupe du sort des minorités francophones au Canada et aux États-Unis, consacrant plusieurs articles à ces communautés, en plus de participer à des visites organisées par le comité de la Survivance française en Amérique¹².

À titre de directeur de *L'Action nationale*, il soutient la thèse des deux nations fondatrices du Canada fédéral de 1867. Aussi, réplique-t-il en 1955 au discours du premier ministre Louis Saint-Laurent dans lequel le nationalisme est

9. JEAN-CHARLES PANNETON, *Pierre Laporte, Op. cit.*, p. 159.

10. PIERRE LAPORTE, La Commission Tremblay. Une vigoureuse politique autonomiste», *Le Devoir*, 4 nov. 1953, p. 1 et 7.

11. Sur ce débat : GEORGES-HENRI LÉVESQUE, « Culture française, fait canadien », *La Revue dominicaine*, 60, 2 (juil.-août 1954), p. 4-11. PIERRE LAPORTE, « Le R.P. Lévesque est-il naïf ou optimiste ? », *L'Action nationale*, XLIV, 2 (oct. 1954).

12. PIERRE LAPORTE, « La Survivance en voyage », *Vie française*, (août-sept. 1949), p. 23 ; PIERRE LAPORTE, « Le voyage de la survivance française. La province de Québec doit donner le ton à la vie française au Canada », *Le Devoir*, 3 juil. 1954, p. 3.

considéré tel un frein au progrès du pays. La revue publie alors les résultats de son enquête qui défend la thèse des nationalistes québécois pour qui l'autonomie provinciale demeure essentielle à l'épanouissement des Canadiens français au sein de la Confédération¹³.

Si le nationalisme de Laporte se situe dans le prolongement des thèses traditionnelles, il s'en distancie jusqu'à un certain point en y introduisant des éléments de modernité sur la question sociale. Dès sa nomination comme directeur de *L'Action nationale*, il établit clairement ses grandes orientations : « La revue fera la promotion d'un nationalisme canadien-français dynamique qui englobe toutes les classes de la société » et qui repose sur quatre piliers : l'autonomie, l'éducation, l'économie et la jeunesse¹⁴. Laporte fait appel à de nouveaux collaborateurs, dont Pierre de Grandpré et Jean-Marc Léger pour enrichir le contenu de la publication. Ses positions néonationalistes, incluant son opposition au régime Duplessis, irritent les éléments conservateurs de la Ligue d'action nationale, un mouvement qui avait toujours soutenu la revue jusque-là. Une polémique s'ensuit entre Anatole Vanier, fondateur de la Ligue, et les nouveaux collaborateurs de Pierre Laporte accusés de « gauchisme ». Vanier finit par claquer la porte et quitter la revue en septembre 1957. Cependant, après le départ de Laporte deux ans plus tard, la revue perd ses éléments néonationalistes et reprend son orientation traditionaliste sous la direction de l'économiste François-Albert Angers¹⁵.

Au cours de sa longue carrière journalistique qui s'étend de 1942 à 1961, Pierre Laporte a publié quelque 2 000 articles qui prennent la forme de reportages, de chroniques et de dossiers d'enquête que l'on retrouve, pour l'essentiel, dans *Le Devoir*. À cela s'ajoutent une quarantaine de chroniques ou autres écrits dans *L'Action nationale* à titre de directeur¹⁶. Ce corpus est essentiellement axé sur l'actualité politique et sociale de son époque. La dimension culturelle, plus sociale et anthropologique, occupe une place importante avec sa centaine d'articles consacrée aux minorités francophones, à la langue française, à l'immigration et à l'impact des recommandations des commissions Massey-Lévesque et Tremblay en éducation. On n'y retrouve pas de reportage ou de réflexion sur la situation des arts et des lettres au Québec.

13. PIERRE LAPORTE, « Notre enquête 1955 », *L'Action nationale*, vol. XLIV, n° 5 (janv. 1955), p. 429.

14. JEAN-CHARLES PANNETON, *Pierre Laporte*, *Op. cit.*, p. 174.

15. *Ibid.* p. 188.

16. Voir la minutieuse compilation de JEAN-CHARLES PANNETON : *Médiagraphie sur Pierre Laporte*, Montréal, févr. 2012, 124 p. Document non publié.

Parallèlement à sa carrière de journaliste, Pierre Laporte s'est laissé tenter par l'action politique. Lors de l'élection de 1956, il se présente comme candidat indépendant dans la circonscription de Montréal Sainte-Marie. Malgré l'appui tacite du Parti libéral de Georges-Émile Lapalme, il est battu. Toutefois, l'arrivée au pouvoir des libéraux de Jean Lesage change la donne. Même s'il ne se présente pas aux élections générales de juin 1960, Georges-Émile Lapalme le sollicite l'année suivante pour qu'il devienne son sous-ministre aux Affaires culturelles. Après un moment d'hésitation, il choisit plutôt se faire élire comme député libéral dans Chambly, lors de l'élection partielle du 14 décembre 1961. Il sera par la suite régulièrement réélu aux élections de 1962, 1966 et 1970.

Il accède au cabinet à titre de ministre des Affaires municipales le 5 décembre 1962. Il gagne la confiance du premier ministre Lesage qui le nomme leader parlementaire du gouvernement, le 21 janvier 1965. À ces deux importantes responsabilités politiques vient s'ajouter celle de ministre des Affaires culturelles du 9 septembre 1964 au 16 juin 1966, à la démission de Georges-Émile Lapalme¹⁷. Tout en étant le proche collaborateur d'un Jean Lesage aux orientations fédéralistes bien affirmées, il est associé au courant néonationaliste au sein du cabinet avec Georges-Émile Lapalme, Paul Gérin-Lajoie et René Lévesque.

Le nationalisme de Laporte prône l'affirmation et le renforcement des pouvoirs constitutionnels de l'État québécois dans le cadre du fédéralisme canadien. D'où son opposition aux tendances centralisatrices du gouvernement d'Ottawa.

Le ministère des Affaires culturelles au moment de la démission de Georges-Émile Lapalme en 1964

Le 4 septembre 1964, Georges-Émile Lapalme démissionne de son poste de ministre des Affaires culturelles, un ministère qu'il avait créé de toutes pièces en 1961 et dont il n'avait pas réussi à assurer le développement souhaité. Les causes de cette démission sont multiples : budgets insuffisants, conflit avec le Conseil de la Trésorerie pour le contrôle des dépenses, retards de l'appareil gouvernemental pour l'embauche des cadres du nouveau ministère, sans compter l'absence d'appui du premier ministre Jean Lesage à l'égard des initiatives de son ministre¹⁸.

17. « Pierre Laporte », site de l'Assemblée nationale : <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/laporte-pierre-3983/biographie.html>

18. FERNAND HARVEY, « Georges-Émile Lapalme et la politique culturelles du Québec : genèse, projet et désillusion », *Les Cahiers des Dix*, n° 64 (2010), p. 32-38.

Malgré ce qu'il considère comme un échec personnel, Lapalme n'en transmet pas moins à son successeur, Pierre Laporte, un ministère dont les structures, quoiqu'incomplètes, ont commencé à orienter l'action culturelle. Or, faut-il le rappeler, le ministère des Affaires culturelles était le premier du genre au Canada, alors que prévalait le modèle du Conseil des arts du Canada, lui-même fidèle copie du modèle britannique du *arm's length*¹⁹. En créant son ministère, Lapalme s'était inspiré du ministère des Affaires culturelles créé en France par le président de Gaulle et son ministre André Malraux en 1959. Mais dans l'un et l'autre pays, tout restait à faire en matière de politiques culturelles et les obstacles bureaucratiques et politiques étaient sensiblement les mêmes en France et au Québec²⁰.

Quel est l'état du ministère des Affaires culturelles au moment où Pierre Laporte en assume la direction, le 9 septembre 1964 ? Guy Frégault occupe le poste de sous-ministre. Une direction générale des arts et des lettres a été mise sur pied sous la direction de Jean Oiseau en avril 1963 et regroupe le secteur des lettres, de la musique, du théâtre, de la recherche et de l'aide à la création. Les autres secteurs culturels, hérités d'un transfert provenant du secrétariat de la Province, sont rattachés au ministère, mais sans direction générale de regroupement. On y retrouve le Service des Monuments historiques et la Commission des monuments historiques, le Service d'archéologie, les Archives du Québec, l'Inventaire des œuvres d'art, le Musée du Québec, le Service des Bibliothèques publiques, la Commission des Bibliothèques publiques, la Bibliothèque Saint-Sulpice, ainsi que le Conservatoire de musique et d'art dramatique²¹.

À cette organisation interne du Ministère encore en voie de structuration se greffent quatre organismes créés par Lapalme qui reflètent bien sa vision d'une politique culturelle pour le Québec : le Conseil des Arts du Québec (janvier 1962), le Service culturel de la Délégation générale du Québec à Paris (août 1962), l'Office de la langue française (avril 1963) et le Service du Canada français d'outre frontière (septembre 1963)²².

19. *Arm's length* dans le domaine culturel : Principe qui consacre l'autonomie d'un organisme (ex. le Conseil des arts du Canada) par rapport au gouvernement dans l'évaluation des demandes et l'octroi de subventions dans le domaine des arts et les lettres.

20. GUY FRÉGULT, *Chronique des années perdues*, Montréal, Leméac, 1976, p. 103-104 ; MARYVONNE DE SAINT-FULGENT, *Culture et Communication. La mission d'un grand ministère*, Paris, Gallimard, 2009, p. 12-14. Coll. « Découverte ».

21. À noter que les Écoles de Beaux-arts de Montréal et de Québec, rattachées au secrétariat de la Province depuis leur création par Athanase David en 1921 ont été, par la suite, rattachées au ministère de la Jeunesse en 1959, puis au ministère de l'Éducation en 1964, et non au ministère des Affaires culturelles.

22. Pour un bilan sommaire de ces quatre organismes du MAC sous Lapalme : FERNAND HARVEY, « Georges-Émile Lapalme et la politique culturelle du Québec ... *Loc. cit.*, p. 38-42.

Pour l'ensemble des activités de son ministère, Lapalme disposait pour l'année 1963-1964 d'un maigre budget de 5,2 M \$. Cependant, à peine 3,7 M \$ de ces crédits avaient effectivement été dépensés et 1,4 M \$ avaient été retournés au fonds consolidé de la Province (soit 27 %), compte tenu des blocages provenant du conseil de la Trésorerie. « Mon successeur obtiendra les budgets que je n'ai pas pu obtenir », avait prédit Lapalme au moment de sa démission. Pierre Laporte s'y emploiera au cours de son bref mandat comme ministre des Affaires culturelles, comme on le verra plus loin.

Parachèvement de la structuration du ministère des Affaires culturelles

C'est un homme pragmatique et déterminé qui prend la direction du ministère des Affaires culturelles le 9 septembre 1964. Pierre Laporte n'entend pas être victime des mêmes entraves bureaucratiques et arbitraires que celles vécues par son prédécesseur. Plus influent au cabinet que Lapalme qui s'y était marginalisé, il obtient sa liberté de manœuvre²³.

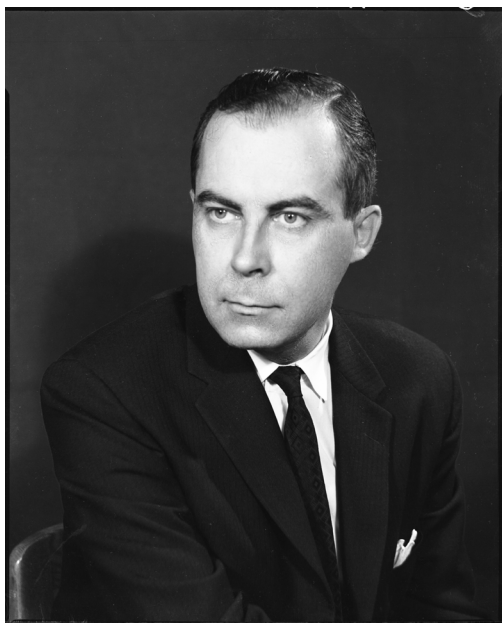
Dès sa nomination comme ministre des Affaires culturelles, il demande à tous ses directeurs de services de lui présenter un mémoire sur l'état des lieux. Il organise aussitôt une réunion de deux jours avec son sous-ministre, Guy Frégault et les cadres de son ministère accompagnés de leurs adjoints au Manoir Saint-Castin du lac Beauport. Il compte œuvrer sur deux fronts : d'une part, formuler une politique culturelle pour définir les objectifs de son ministère et préciser les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre et, d'autre part, procéder à une réorganisation des cadres du MAC en vue de rendre son action plus efficace et en symbiose avec la politique culturelle en préparation²⁴.

Durant son court mandat de moins de deux ans, Pierre Laporte réussit à compléter la structuration du ministère des Affaires culturelles amorcée sous Georges-Émile Lapalme. La direction générale des arts et des lettres créée par son prédécesseur est renforcée avec la nomination de Pierre de Grandpré comme directeur qui remplace Jean Octeau²⁵. Aux services déjà existants de l'aide à la création, aux lettres, au livre, au théâtre et à la musique s'ajoute le service des arts plastiques. Deux nouvelles directions générales sont mises en place : celle de

23. GUY FRÉGULT, *Op. cit.*, p. 145.

24. Québec, *Rapport du ministère des Affaires culturelles du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 1965*, p. 11.

25. Rappelons que Pierre de Grandpré a côtoyé Pierre Laporte à la revue *L'Action nationale* à l'époque où ce dernier en était le directeur.



Guy Frégault (1918-1977), historien et sous-ministre des Affaires culturelles de 1961 à 1966 puis de 1970 à 1975)

Photo L. Bouchard, Office du film, BAnQ : E6,S7,SS1,P6640209

l'enseignement artistique et celle de la diffusion de la culture. La première est sous l'autorité de Guy Beaulne ; il s'occupe essentiellement des conservatoires de musique et d'art dramatique, car les écoles des beaux-arts relèvent plutôt du ministère de l'Éducation. Quant à la seconde, elle est sous l'autorité d'André Giroux et revêt un caractère plus hétéroclite. De fait, elle regroupe une dizaine de services concernant les musées, les bibliothèques, les monuments historiques, les archives, l'inventaire des œuvres d'art, l'archéologie, ainsi que la section culturelle de la délégation générale du Québec à Paris et le Service du Canada français d'outre frontière.

À ces trois directions générales se surajoutent l'Office de la langue française, un embryon de Direction générale de l'immigration ainsi que le Conseil des arts du Québec, un organisme-conseil auprès du Ministère. Il n'est pas inutile de rappeler qu'il s'agit là de trois domaines auxquels Laporte accordait un intérêt particulier dans ses articles du *Devoir*, une quinzaine d'années auparavant.

Dans un nouveau ministère où tout était à construire, il est intéressant de noter que les directeurs des différents services ne proviennent pas de la fonction publique québécoise, mais plutôt du milieu culturel lui-même ; ce sont, pour la plupart, des personnalités reconnues dans leur champ respectif. On y a recruté des écrivains, des journalistes et des critiques d'art, des musiciens, des gens de théâtre et des historiens et un linguiste. (Tableau 1)

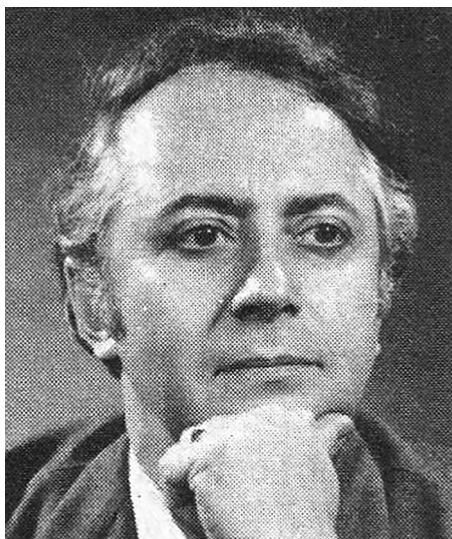
Il importe, à cet égard, de souligner qu'un ministère en « construction » se devait de s'entourer d'experts pouvant apporter une connaissance intime du milieu culturel et artistique; d'où ce portrait plutôt élitiste qui se dégage du personnel engagé au cours de la première décennie.

Tableau 1

Les structures du ministère des Affaires culturelles en 1965-1966

Ministre	Pierre Laporte (jusqu'au 16 juin 1966)	Profession Avocat et journaliste
Sous-ministre	Guy Frégault	historien
Services administratifs	Charles-E. Bélanger	fonctionnaire
Direction générale des arts et des lettres	Pierre de Grandpré	journaliste, critique littéraire et romancier
- Aide à la création et à la recherche - Service des lettres et du livre - Service du théâtre - Service de la musique - Service des arts plastiques	Paul Mercier Clément St-Germain Jean-Guy Sabourin Wilfrid Pelletier Rolland Boulanger	n.d. administrateur dans l'édition homme de théâtre musicien et chef d'orchestre critique d'art
Direction générale de la diffusion de la culture	André Giroux	romancier
- Section culturelle de Paris - Musée du Québec - Musée d'art contemporain - Bibliothèque Saint-Sulpice - Service des bibliothèques publiques - Service des monuments historiques - Service des archives - Service de l'inventaire des œuvres d'art - Service d'archéologie - Service du Canada français d'outre-frontière	Jean Vallerand Guy Viau Gilles Hénault Georges Cartier Gérard Martin Silvio Dumas Bernard Weilbronner Gérard Morisset ... Georges-H. Dagneau	critique musical critique d'art poète, critique d'art, journaliste poète, romancier, bibliothécaire écrivain historien archiviste historien de l'art ... journaliste
Direction générale de l'enseignement artistique	Guy Beaulne	homme de théâtre
- Conservatoire de musique et d'art dramatique de Montréal - Conservatoire de musique et d'art dramatique de Québec - Conservatoire de musique de Trois-Rivières - Section préparatoire de musique de Val-d'Or	Roland Leduc Raoul Jobin Czeslaw Kaczynski Edgar Davignon	musicien et chef d'orchestre chanteur d'opéra musicien et professeur musicien et compositeur
Direction générale de l'immigration	René Gauthier	fonctionnaire (avant à la CECM)
Office de la langue française	Maurice Beaulieu	linguiste (avant à Radio-Canada)
Conseil des arts du Québec	Marcel Trudel président	historien

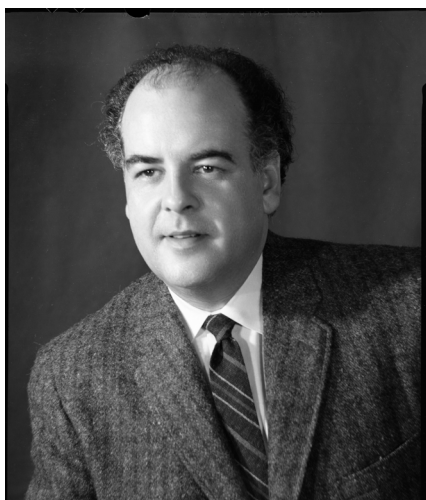
Source : Québec, *Rapport du ministère des Affaires culturelles du Québec*, Exercice 1965/66, p. 10.



Pierre de Grandpré (né en 1920) écrivain, journaliste et responsable de la Direction générale des arts et des lettres au ministère des Affaires culturelles (1966)
Photo L. Bouchard, Office du film.



André Giroux (1916-1977), écrivain, réalisateur télé et responsable de la Direction générale de la diffusion de la culture au ministère des Affaires culturelles (1966)
Photo L. Bouchard, BAnQ : P428,S3,SS1, D44,P147



Guy Beaulne (1921 -2001), critique dramatique, comédien, metteur en scène, réalisateur télé et responsable de la Direction générale de l'enseignement artistique au ministère des Affaires culturelles (1966)
Photo L. Bouchard, Office du film, BAnQ : E6,S7,SS1,P6640024

Les principales réalisations du ministère des Affaires culturelles sous Pierre Laporte

Les activités d'un ministère sont multiples. Pour les besoins de cette analyse, ont été retenues celles qui ont une portée jugée plus significative pour le développement du ministère des Affaires culturelles, compte tenu du contexte de l'époque. Certaines prolongent les initiatives amorcées par Georges-Émile Lapalme, alors que d'autres constituent un apport original du ministre Pierre Laporte.

L'entente de coopération franco-québécoise dans le domaine de la culture

Si Georges-Émile Lapalme a été l'initiateur du rapprochement diplomatique entre le Québec et la France, il appartient à Pierre Laporte d'avoir signé la première entente franco-québécoise de coopération culturelle. Lors de la signature officielle à Québec le 24 novembre 1965, il est accompagné de l'ambassadeur de France au Canada, François Leduc, et de son attaché culturel, André Panel. L'entente comprend trois points principaux : la promotion et la diffusion de la langue française, le développement d'échanges culturels et artistiques et la création d'une commission permanente franco-québécoise qui veillera à son application²⁶.



Pierre Laporte signe à Québec l'entente culturelle entre la France et le Québec en compagnie de l'attaché culturel de l'ambassade de France au Canada, André Panel, le 25 novembre 1965. Photo Neuville Bazin, Office du film du Québec. BAnQ : E6,S7,SS1,P2287-65.

26. ANDRÉ DORVAL, GILLES DURAND, GASTON HARVEY, BERTRAND JUNEAU et ROBERT TRUDEL, dir., *Les textes marquants des relations franco-québécoises (1961-2011)*, Québec, MultiMondes, 2011, p. 70-75 ; JEAN-CHARLES PANNETON, *Op. cit.*, p. 282.

Le lendemain, Pierre Laporte s'envole vers Paris où il co-préside avec Paul Gérin-Lajoie la délégation québécoise à la première réunion de la Commission permanente de coopération franco-québécoise. Christian Fouchet, ministre français de l'Éducation nationale préside, de son côté, la délégation française²⁷.

Les arts et les lettres

Ce domaine relève, comme on l'a précisé, de la Direction des arts et des lettres. Il s'agit d'une direction particulièrement sensible pour l'image du Ministère puisqu'elle a, entre autres responsabilités, celle d'accorder des subventions aux individus et aux organismes. Au cours de l'année 1965-1966, cette direction dispose d'une enveloppe budgétaire de quelque 1,2 M \$ pour soutenir financièrement divers organismes culturels et de 155 000 \$ pour l'aide individuelle à la recherche et à la création. Au total, 65 bourses individuelles sont ainsi accordées, soit 30 pour les arts (musique, théâtre, arts plastiques), 13 pour les lettres et 22 pour les sciences humaines. À ces subventions s'ajoutent l'encouragement à la littérature par le biais d'achat de livres d'écrivains québécois et leur distribution en milieu scolaire. Il s'agit là d'une politique traditionnelle de l'État québécois qui remonte à plus de 100 ans. En 1965-1966, le ministère a distribué quelque 24 000 volumes dans les bibliothèques publiques du Canada et dans divers centres culturels à l'étranger. Il apporte également un soutien financier à sept manuscrits soumis au Service de l'aide à la création et à la recherche dans le cadre de la loi de l'assurance édition de 1961. (Voir l'annexe 1)

Le Ministère cherche, par ailleurs, à développer l'activité théâtrale en région, soit hors de Montréal et Québec. Selon le Service du théâtre, «cette œuvre de déconcentration ne doit pas être faite par des compagnies sédentaires de la métropole, mais par des compagnies instituées à cette fin, pourvues des subventions et de l'équipement technique nécessaire²⁸». On mise donc sur le Centre dramatique du Conservatoire, une compagnie professionnelle de tournée créée à cet effet. La stratégie proposée vise ainsi à fournir un contenu aux centres culturels déployés dans plusieurs villes du Québec avec l'aide du gouvernement fédéral dans le cadre de la loi de Centenaire de la Confédération. Il faut ajouter que le théâtre en région demeure de niveau amateur, puisque les premières troupes professionnelles ou semi-professionnelles commencent à émerger à partir du milieu des années 1970. Par ailleurs, deux troupes montréalaises reçoivent le

27. Ces séances se sont poursuivies durant trois jours sous la présidence de Jean Basdevant, du côté français, de Jean Chapdelaine, délégué général du Québec à Paris et de Guy Frégault, du côté québécois.

28. Québec, *Rapport du ministère des Affaires culturelles, 1965-66*, p. 65.

soutien financier du Ministère pour leur tournée à l'étranger : le Rideau Vert et les Apprentis-Sorciers, sous la direction respective d'Yvette Brind'Amour et de Jean-Guy Sabourin²⁹. Le Ministère se préoccupe également du développement d'une dramaturgie québécoise que Georges-Émile Lapalme jugeait anémique au début des années 1960. Son successeur institue, pour ce faire, la Commission de la pièce canadienne au printemps 1965 dans le but de constituer un répertoire qui serait mis à la disposition des compagnies théâtrales professionnelles³⁰.

Du côté du Service des arts plastiques, dernier né des services de la Direction des arts et des lettres en 1965, les réalisations demeurent encore limitées. Le service s'occupe des Concours artistiques du Québec qui disposent d'un budget annuel de 40,000 \$. De plus, comme pour le Service du théâtre, on s'intéresse à la déconcentration culturelle en prenant l'initiative d'organiser en région cinq expositions itinérantes de peintures provenant de la collection du Musée du Québec³¹.

L'enseignement de la musique et de l'art dramatique

Une Direction générale de l'enseignement artistique, créée en septembre 1965 et placée sous la direction de Guy Beaulne, encadre désormais les conservatoires de musique et d'art dramatique de Montréal et de Québec, fondés quelque 25 ans plus tôt. S'y greffent une classe préparatoire de musique à Trois-Rivières et une autre à Val-d'Or, préludes à la régionalisation ultérieure des conservatoires de musique. À ses débuts, la Direction doit se pencher en priorité sur un projet de normes de classement salarial pour les professeurs des écoles d'art dramatique.

En outre, cette Direction est impliquée dans le dossier beaucoup plus large de l'enseignement des arts, bien que les écoles des beaux-arts aient été soustraites à la responsabilité du ministère des Affaires culturelles tel que souligné précédemment.

Dans le dossier litigieux de l'enseignement des arts, le ministre Laporte délègue Guy Beaulne à une rencontre avec les étudiants et les professeurs de

29. Le Rideau Vert en tournée en Russie et à Paris y présente *Songe d'une nuit d'été* de Shakespeare et une pièce québécoise de Françoise Loranger : *Une maison... un jour*. De son côté, les Apprentis-Sorciers jouent *L'enterrement de Nicodème*, de Pierre Perreault, dans le cadre du Festival international du théâtre amateur de Monaco.

30. Au moment de sa création le 30 juin 1965, la Commission de la pièce canadienne était composée de Jean Béraud, Jean-Louis Roux, Jean-Paul Fugère, Roger Citerne et Gilles Hénault.

31. Québec, *Rapport du Ministère des Affaires culturelles 1965-66*, p. 78-83.

diverses institutions pour discuter d'un projet d'enquête sur le sujet. Les discussions qui s'ensuivent aboutissent à la mise sur pied d'une Commission d'enquête sur l'enseignement des arts, sous la présidence de l'anthropologue Marcel Rioux.

L'arrêté ministériel du 31 mars 1966 stipule notamment que cette commission a pour objectif l'étude de toutes les questions relatives à l'enseignement des arts, « y compris les structures administratives, l'organisation matérielle des institutions affectées à cet enseignement et la coordination de ces institutions avec les écoles de formation générale³² ». Les travaux et le rapport de la Commission Rioux susciteront de vifs débats au sein du milieu culturel québécois. Ils feront l'objet d'une analyse ultérieure consacrée au ministère des Affaires culturelles durant les années 1966-1970³³.

Les institutions publiques de diffusion de la culture : musées, bibliothèques publiques et patrimoine

Sous Pierre Laporte, on note deux faits importants dans le secteur muséologique québécois. Le premier se rapporte au Musée du Québec qui accueille un nouveau directeur en la personne de Guy Viau en septembre 1965. Celui-ci apporte un vent de fraîcheur à l'institution qu'il conçoit non seulement comme un lieu de conservation, de mise en valeur du patrimoine artistique québécois et d'exposition d'art ancien et contemporain, mais également comme « un lieu de rendez-vous et d'échange avec le public ». Il s'inspire en cela de l'approche des maisons de la culture alors en vogue en France³⁴.

L'autre fait important dans le développement muséal au Québec concerne l'ouverture du Musée d'art contemporain à Montréal, le 12 juillet 1965. Son directeur, Gilles Hénault, entend faire jouer à cette institution naissante un rôle déterminant dans la vie artistique de la métropole³⁵.

32. Québec, *Rapport du Ministère des Affaires culturelles 1965-66*, p. 188.

33. Voir : CLAUDE CORBO et MARCEL RIOUX, *Art, éducation et société postindustrielle : le rapport Rioux et l'enseignement des arts au Québec, 1966-1968*, Québec, Septentrion, 2006, 363 p.

34. FERNAND HARVEY, *Le Musée du Québec, son public et son milieu*, Québec, Musée du Québec, 1991, p. 28. (Coll. « Cahiers de recherche », 3). Le passage de Guy Viau au Musée du Québec se termine deux ans plus tard avec sa démission en août 1967.

35. Québec, *Rapport du ministère des Affaires culturelles, 1965-66*, p. 106. Le Musée d'art contemporain emménagera par la suite dans la Galerie internationale des arts, à la Cité du Havre, en 1968.



Vernissage de l'exposition rétrospective du peintre James Wilson Morice (1865-1924) au Musée du Québec en 1966. De g à dr.: Lucien Cliche, ministre des Terres et Forêts, Gilles Lamontagne, maire de Québec, Pierre Laporte, ministre des Affaires culturelles, le premier ministre Jean Lesage (de dos) et Guy Viau, directeur du Musée.

Photo André Readman, BAnQ, E6,S7,SS1,P6640610

Quant aux bibliothèques publiques, elles sont, au milieu des années 1960, en pleine mutation. La Bibliothèque Saint-Sulpice, propriété du gouvernement du Québec, fait l'objet d'une rénovation de son immeuble de la rue Saint-Denis et d'une modernisation de ses pratiques en bibliothéconomie. Il est aussi question de réviser son statut sans qu'il soit encore question de lui accorder celui de bibliothèque nationale du Québec³⁶.

En ce qui concerne le Service des bibliothèques publiques du Ministère, une enquête y est menée pour connaître l'état des lieux pour l'ensemble du Québec. Le portrait d'ensemble, soit 285 bibliothèques, n'est guère reluisant. Il se répartit ainsi : 136 bibliothèques paroissiales, 76 bibliothèques d'association, 39 bibliothèques municipales, trois bibliothèques régionales et trois bibliothèques

36. La Bibliothèque Saint-Sulpice devient la Bibliothèque nationale du Québec en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée nationale le 12 août 1967. L'article 8 institue le dépôt légal pour tous les éditeurs du Québec.

itinérantes. De ce nombre, à peine 91 sont considérées comme des bibliothèques publiques convenables, selon des auteurs de cette enquête. Au surplus, compte tenu des budgets réduits, à peine 69 de ces 91 bibliothèques publiques bénéficient d'un bibliothécaire diplômé. La répartition géographique de ces institutions culturelles trahit également une forte disparité. Sur les 140 municipalités de plus de 5 000 habitants, à peine 60 disposent d'une bibliothèque publique. La situation est encore pire en milieu rural. Pour procéder à un véritable rattrapage par rapport à d'autres provinces canadiennes, le Service des bibliothèques publiques qui dispose d'un budget de 1,1 M\$ en 1965-1966 amorce une réflexion devant conduire à un plan de régionalisation. Ce plan s'alignerait sur le découpage des 21 régions et sous-régions administratives récemment délimitées par le gouvernement du Québec. L'état des lieux montre aussi que seules deux bibliothèques régionales sont déjà en activité, soit en Mauricie et dans l'Outaouais³⁷.

Dans le domaine du patrimoine, la Commission des monuments historiques présidée par Paul Gouin poursuit son travail de classement d'une trentaine d'immeubles dont la qualité architecturale présente un intérêt historique; elle approuve ou rejette également les demandes de permis relatives à la construction, la démolition ou la restauration des immeubles situés dans les arrondissements protégés. C'est toutefois le Service des monuments historiques, créé au sein du MAC en 1963, qui assure la maîtrise d'œuvre des travaux. D'importants développements surviennent sous la gouverne de Pierre Laporte, notamment le démarrage des travaux de restauration de la place Royale à Québec au cours de l'exercice budgétaire 1965-1966. Le Ministère fait alors l'acquisition de dix-huit maisons à caractère patrimonial et en confie la restauration à une société mixte³⁸.



Pierre Laporte devant la maquette du projet de restauration de la Place royale à Québec en 1965.

De g. à dr. Françoise Brouillet-Laporte (épouse du ministre), Arthur Labrie, sous-ministre au ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, Pierre Laporte, ministre des Affaires culturelles et une personne non identifiée.

Photo André Readman, Office du film du Québec, BAnQ: E6-7/664 1110

37. Rapport annuel du ministère des Affaires culturelles 1965-66, p. 120-146.

38. *Ibid.*, p. 153-156.

Le Canada français d'outre-frontière

Comme son prédécesseur Georges-Émile Lapalme, Pierre Laporte accorde beaucoup d'importance aux minorités françaises du Canada et des États-Unis ainsi qu'on a pu le constater durant son époque journalistique. Le Service du Canada français d'outre-frontière, sous la direction de Georges-Henri Dagneau, a procédé depuis sa création, en septembre 1963, à l'identification des groupes francophones et à la mise en œuvre de programmes d'échanges culturels avec ces communautés. À partir de 1966, ce service précise davantage son rôle : il veillera à faire connaître et apprécier la culture française en dehors des limites du Québec à l'aide d'ententes, de bourses, de stages d'études, de diffusion d'œuvres littéraires et artistiques, de recherches et de subventions. Pour atteindre ces objectifs, le service met sur pied un bulletin d'information périodique, *Québec-Amérique*, et distribue pour l'année 1965-1966 une somme de 175 000 \$ en subvention³⁹.

L'Office de la langue française

La mission définie par le législateur lors de la création de l'Office de la langue française le 24 mars 1961 est de « veiller à la correction et l'enrichissement de la langue parlée et écrite » (article 14 de la loi). En cela, précise Gaston Cholette, qui fut, entre autres nominations, directeur de l'Office de la langue française et auteur d'un important ouvrage sur le sujet, « le gouvernement se place dans le droit fil des campagnes en faveur du bon parler » développées dans les années antérieures⁴⁰.

Ainsi, l'Office s'applique au cours de ses premières années d'existence à établir, en priorité, une norme du français au Québec. On s'aligne sur le français international pour tout ce qui a trait à la phonétique, la morphologie et la syntaxe de la langue, mais la porte reste ouverte pour l'intégration de canadianismes de bon aloi, pourvu qu'ils ne véhiculent pas d'anglicismes. La publication de la *Norme du français écrit et parlé au Québec* (1965) marque un tournant important à cet égard⁴¹. Les efforts de l'Office ciblent en priorité l'appareil gouvernemental qui, estime-t-on, doit donner l'exemple d'un usage approprié de la langue. Pour coordonner ces efforts, une commission interministérielle est mise sur pied et amorce ses travaux le 12 octobre 1965. Une action parallèle s'oriente du côté de

39. *Ibid.*, p. 174-186.

40. Libellé de l'article 14 de la loi dans GASTON CHOLETTE, *L'Office de la langue française de 1961 à 1974. Regards et témoignages*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture et Office de la langue française, 1993, p. 21.

41. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Norme du français écrit et parlé au Québec*, Québec, Ministère des Affaires culturelles du Québec, 1965, 12 p.

l'enseignement et des manuels scolaires, ainsi que du côté des tribunaux et de la presse. En dépit d'une observation contenue dans la *Norme du français* pour expliquer la dégradation de la langue, à savoir «l'absence de motivation socio-économique pour l'emploi du français⁴²», l'Office ne prévoit alors aucune action concrète en relation avec le monde du travail et des entreprises.

Refoulée à cause de son caractère politiquement explosif à l'époque, la dimension socio-économique de la langue a tôt fait de refaire surface. Le 2 avril 1965, le ministre Laporte demande à la Commission consultative de l'Office de la langue française de lui préparer un mémoire relatif au français prioritaire au Québec. Cette commission, constituée principalement de linguistes de l'Université Laval⁴³, amorce sa réflexion en précisant qu'il importe d'augmenter l'utilité de la langue et de lui insuffler la motivation socio-économique nécessaire à son prestige et à son épanouissement auprès des jeunes et des immigrants. Au sujet de ces derniers, la Commission consultative accorde une importance croissante à la question de leur intégration à la société québécoise francophone ; elle est, à cet égard, au diapason avec le ministre Laporte qui lui demande de préparer un projet d'intégration linguistique des immigrants. Au terme de ses réflexions, la Commission consultative recommandera que le gouvernement prenne «toutes les dispositions pratiques pour que le français devienne la langue de travail, base indispensable d'une politique d'intégration linguistique»⁴⁴.

Annonciatrice des débats politiques à venir sur la question linguistique, les réflexions chapeautées par l'Office de la langue française auront un impact certain au moment de la rédaction du Livre blanc sur la culture, lequel fera l'objet d'un examen attentif dans le cadre du présent article.

L'intégration des immigrants

Il peut paraître surprenant que le ministère des Affaires culturelles ait été la première structure gouvernementale à héberger une Direction générale de l'immigration, le 1^{er} avril 1966. Il faut se rappeler que le gouvernement du Québec qui dispose d'un pouvoir d'intervention dans ce domaine en vertu de l'article 95 de la constitution de 1867 avait timidement exercé ses prérogatives de 1867 à 1878, pour les mettre en veilleuse par la suite. La lente prise de conscience de

42. *Ibid.*

43. La Commission consultative est formée de quatre professeurs du département de linguistique de l'Université Laval, Jean Darbelnet, Gaston Dulong, Jean-Denis Gendron et Roch Valin, ainsi que du géographe Henri Dorion et du D^r Jacques Boulay.

44. Québec, *Rapport du ministère des Affaires culturelles, 1965-66*, p. 222.

l'importance de l'intégration des immigrants à la société québécoise francophone s'amorce à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le Devoir et la revue *L'Action nationale* contribuent à lancer une réflexion à cet égard au cours des années 1950 ; d'autant plus qu'à Montréal, les trois quarts des immigrants optent pour le réseau anglo-protestant ou anglo-catholique, au détriment du réseau franco-catholique. Des articles signés par Jean-Paul Fugère, Pierre Laporte et Jean-Marc Léger, pour ne nommer que ceux-ci, abordent cette question qui n'a que peu d'écho dans l'opinion publique. Sur le terrain, diverses associations ou organismes s'intéressent à l'accueil et à l'intégration des immigrants, en particulier la Société d'assistance aux immigrants en provenance du diocèse catholique de Montréal et le Service aux Néo-Canadiens de la Commission des Écoles catholiques de Montréal, deux structures créées en 1948⁴⁵. Toutefois, le faible appui apporté de façon générale à l'intégration des immigrants au cours des années 1950 n'empêche pas la relance de la question lors des audiences de la Commission Tremblay en 1954. Deux mémoires sont alors présentés et pressent le gouvernement du Québec à prendre des mesures pour faciliter l'intégration des immigrants. En dépit de cette insistance, les recommandations formulées demeurent lettre morte⁴⁶.

Même au début de la Révolution tranquille, la question de l'immigration demeure en marge des réformes entreprises par l'État québécois. Il faut attendre février 1965 pour que se tienne un premier débat sur l'immigration à l'Assemblée législative du Québec, à la suite d'une motion déposée en chambre par le député unioniste Gabriel Loubier. Libéraux et unionistes s'entendent finalement sur la nécessité de créer, dès que possible, un ministère de l'Immigration. René Lévesque, pour sa part, reconnaît qu'en ce domaine, le gouvernement du Québec « sort du néant⁴⁷ ». Avant la création du ministère de l'Immigration, en mars 1969, le dossier est d'abord confié, en 1965, au ministère des Affaires culturelles. Une conseillère technique, M^e Juliette Barcelo, se voit confier par Pierre Laporte la responsabilité d'entreprendre trois études exploratoires en relation avec le milieu immigrant montréalais, les structures existantes en

45. FERNAND HARVEY, « La question de l'immigration au Québec. Genèse historique », dans Conseil de la langue française, *Le Québec français et l'école à clientèle pluriethnique. Contributions à une réflexion*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1987, p. 15-26. (coll. « Documentation du Conseil de la langue française », n° 29). René Gauthier, professeur à la CECM, est nommé directeur du Service aux Néo-Canadiens de la Commission.

46. *Ibid.*, p. 22-23. La Société d'assistance aux immigrants et la Chambre de commerce du district de Montréal présentent chacun un mémoire à la Commission Tremblay sur la question de l'immigration.

47. QUÉBEC, *Débats de l'Assemblée législative*, 17 février 1965, p. 638.

matière d'immigration et les moyens mis en œuvre pour l'intégration éducative et scolaire. Parallèlement, compte tenu du caractère complexe et multisectoriel du dossier, un comité interministériel est mis sur pied ; il formule vingt-deux recommandations couvrant divers aspects du processus d'intégration des « Néo-Québécois ». L'année suivante, une Direction générale de l'immigration est créée au sein du ministère des Affaires culturelles. René Gauthier, jusque-là directeur du Services aux Néo-Canadiens de la CÉCM, en assure la direction⁴⁸.

La revue Culture vivante

Au milieu des années 1960, le ministère des Affaires culturelles entend se faire l'écho d'une dynamique des arts et des lettres qui commence à se déployer en créant une revue d'information culturelle de prestige. *Culture vivante* est alors lancée sous la présidence de Pierre Laporte à la Bibliothèque Saint-Sulpice, le 21 mars 1966. Son titre indique déjà une perspective et un programme. Dans le message qu'il livre au lancement du premier numéro, le ministre précise que la nouvelle revue « se mêlera à la vie culturelle du Québec afin d'en inventorier toutes les forces vives, de les faire connaître davantage, d'en montrer toute la dimension, l'influence, le prolongement⁴⁹ ». Cette volonté de présenter, à l'intérieur d'une même revue, les différents secteurs de l'activité culturelle au Québec montre bien que le nombre encore facilement identifiable d'acteurs dans le domaine des arts et des lettres rend cet objectif atteignable ; ce qui deviendra impossible à peine quelques années plus tard avec l'effervescence de la création culturelle et le développement, puis la spécialisation des champs culturels, chacun disposant alors de ses propres revues en littérature, en arts visuels, en musique, en théâtre, en cinéma et en patrimoine.

Par son contenu, *Culture vivante* demeure un reflet de la Révolution tranquille. Elle marque en même temps la volonté de l'État québécois de disposer d'outils de communication de prestige comme ce sera le cas avec la revue *Forces*, fondée un an plus tard et publiée par Hydro-Québec.

Par ailleurs, si la revue *Culture vivante* s'inscrit dans le mouvement de « la culture qui se fait », elle est aussi en symbiose avec le néonationalisme ambiant. À cet égard, Jean Vallerand, conseiller culturel auprès de la Délégation générale du Québec à Paris, exprime en page éditoriale le vouloir-vivre individuel et collectif du Québec lorsqu'il écrit :

48. Québec, *Rapport du Ministère des Affaires culturelles 1965-66*, p. 233-234.

49. PIERRE LAPORTE, « Message du ministre des Affaires culturelles », *Culture vivante*, n° 1 (1966), p. 3. *Culture vivante* sera publiée par le MAC jusqu'en 1973 et comptera 26 parutions.

Sporadiquement, à travers notre histoire, nous avons eu l'audace de montrer dans le petit monde de notre isolement, le vrai visage de notre liberté; c'est désormais à la face de l'univers que nous aurons l'outrecuidance d'être ce que nous avons la fantaisie d'être⁵⁰.



Lancement de la revue *Culture vivante* à la Bibliothèque Saint-Sulpice à Montréal, le 21 mars 1966.

De g.à dr. : Georges Cartier, directeur de la Bibliothèque, le ministre Pierre Laporte et un personnage non identifié.
Photo Gabor Szilasi, Office du film du Québec, BAnQ: E6 S7 SS1 D660616-014



Lancement de la revue *Culture vivante* à la Bibliothèque Saint-Sulpice

Photo Gabor Szilasi, Office du film du Québec, BAnQ: E6 S7 SS1 D660618



Page couverture du premier numéro de *Culture vivante*, n° 1 (1966), une publication du ministère des Affaires culturelles. Encre originale d'André Montpetit (1943-2014).

Source : CRCCF, Université d'Ottawa, Fonds Guy-Frégault, P168-50-39

50. JEAN VALLERAND, « Tels qu'en nous-mêmes », *Culture vivante*, n° 1 (1966), p. 1-2. Cité dans ANDRÉE FORTIN, *Passage de la modernité; les intellectuels québécois et leurs revues (1778-2004)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 184-185.

Le Conseil des arts du Québec

Institué comme organisme-conseil au moment de la création du ministère des Affaires culturelles en 1961, le Conseil des arts du Québec a toujours eu des relations difficiles avec Georges-Émile Lapalme. Faute de précision quant à son aspect consultatif auprès du ministre et en l'absence de statuts et règlements pour son fonctionnement, plusieurs de ses membres ont eu tendance à assimiler leur rôle à celui attribué au Conseil des arts du Canada fondé sur le principe d'autonomie du *arm's length* britannique.

De fait, durant le mandat de Pierre Laporte aux Affaires culturelles, le Conseil des Arts du Québec est maintenu dans son rôle de conseiller du ministre. Il joue un rôle actif pour commenter les postulats du Livre blanc et proposer certaines modifications ou ajouts à la version préliminaire du document. Présidé en 1965 par l'historien Marcel Trudel, le Conseil compte 27 membres issus de divers milieux culturels du Québec ; le sous-ministre Frégault en fera aussi partie d'office⁵¹. Au cours de l'année 1965-1966, l'organisme se dote de statuts officiels approuvés par le ministre, en plus de constituer quatre commissions correspondant aux quatre directions générales du ministère, cela dans le but de mieux suivre et commenter les activités et les décisions du Ministère⁵².

Malgré une amélioration des relations entre le Conseil et le Ministère, sous Pierre Laporte, les relations demeurent tendues et trouvent un écho dans les débats de l'Assemblée législative. Interrogé par le député unioniste Jean-Jacques Bertrand au sujet de la démission de quatre de ses membres, le ministre explique que le rôle-conseil de l'organisme était nouveau et encore mal compris : certains membres auraient souhaité que leurs recommandations relatives aux demandes de subventions soient régulièrement suivies. Laporte admet alors que « c'est peut-être une des raisons fondamentales de la divergence d'opinions entre le Conseil des arts et le ministère des Affaires culturelles ». Il réitère sur-le-champ la primauté du ministre quant à la prise de décision dans l'octroi de subventions :

51. Les membres du Conseil provincial des arts en 1965-66 : Marcel Trudel, président, J.-Z. Léon Patenaude, secrétaire, Ernest Pallatio-Morin, secrétaire d'administration délégué par le MAC, Murray-G. Ballantyne, William H. Budden, Roger Champoux, Solange Chaput-Rolland, Paul-Marie Côté, Pierre de Grandpré, Pierre Demers, Jean-Charles Falardeau, Guy Frégault, Jean-Louis Gagnon, Père Benoît Lacroix, Rina Lasnier, Jean-Paul Lessard, Frère Clément Lockquell, Anson C. McKim, Éric McLean, Cyrias Ouellet, Jean Papineau-Couture, Jean-Guy Pilon, David Rome, Giuseppe Turi, Fernand Ouellet (commissaire) et Jean Vallerand. Source : Québec, *Rapport du Ministère des Affaires culturelles 1965-66*, p. 22.

52. QUÉBEC, *Rapport du ministère des Affaires culturelles 1965-66*, p. 22-29. Les statuts du Conseil sont reproduits dans ce rapport annuel.

Nous avons dit au Conseil des arts : « Nous allons accepter avec beaucoup de plaisir vos recommandations, nous allons les étudier, elles seront soumises à nos officiers, mais le ministère, en dernière analyse, prendra les décisions »⁵³.

Par ailleurs, dans le but de faciliter la communication entre le Conseil et le Ministère, Pierre Laporte y délègue deux de ses fonctionnaires pour siéger auprès des membres : le sous-ministre Frégault et Ernest Pallascio-Morin qui, de son côté, agira comme secrétaire d'administration.

Le budget du ministère des Affaires culturelles, 1964-1966

Quelques années auparavant, l'une des raisons principales de la démission de Georges-Émile Lapalme tenait à son incapacité d'obtenir un budget à la hauteur de ses attentes pour le ministère des Affaires culturelles. Cette démission s'explique aussi par la frustration du ministre face au refus du conseil de la Trésorerie d'approuver certaines dépenses prévues. L'arrivée de Pierre Laporte à la tête du ministère change la donne à cet égard. Il fait savoir au chef de cabinet du premier ministre René Arthur et au directeur du conseil de la Trésorerie, André-J. Dolbec, qu'ils n'ont plus à se mêler des décisions qu'il entend prendre à l'avenir. Cette position ferme révèle certains traits de sa personnalité. Frégault le décrit, pour sa part, comme étant un homme travailleur, décidé, ambitieux, d'accès facile, mais parfois cassant⁵⁴.

Le poids politique de Laporte auprès de Lesage et au sein du cabinet a un impact significatif sur l'augmentation du budget du MAC. Au moment où il entre en poste, en septembre 1964, il doit composer avec le total des crédits obtenus par son prédécesseur pour l'année 1964-1965, soit 5,5 M \$. Il s'agit quand même d'une légère augmentation par rapport à l'année précédente, alors que les crédits totalisaient 5,2 M \$. La différence principale au plan de la gestion de ces crédits tient au fait que Laporte réussit à dépenser 81 % de son budget, alors que Lapalme avait eu du mal à en dépenser 71 %. Pour l'année 1965-1966, en plein contrôle de son ministère, Laporte obtient des crédits de 7,8 M \$, soit une augmentation de 40 % (2,3 M \$) ; de plus, le pourcentage du budget dépensé par son ministère atteint 85 % du total. (Annexe 1)

Si le montant total des programmes de subvention aux individus et aux organismes culturels demeure le même entre les années 1964-65 et 1965-66, soit 1,8 M \$, on note d'importantes augmentations dans le domaine du patrimoine

53. QUÉBEC, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 6^e session, 27^e législature, Comité des crédits – Affaires culturelles, 1^{er} mars 1966, p. 9-10.

54. GUY FRÉGAULT, *Chronique des années perdues*, Montréal, Leméac, 1976, p. 141.

et des conservatoires de musique et d'art dramatique, tant en ce qui concerne le fonctionnement que les immobilisations. Le réaménagement physique des conservatoires et l'achat d'immeubles en vue de la restauration de la place Royale expliquent le bond de 357 % pour les crédits d'immobilisation. Le secteur des bibliothèques publiques, et plus particulièrement la bibliothèque Saint-Sulpice, profitent également d'importantes augmentations de leur budget. Le nouveau Musée d'Art moderne de Montréal dispose, pour sa part, d'un budget de 185 000 \$, alors que l'année précédente, à peine 20 % de son budget de 100 000 \$ avait été dépensé. Pour clore les secteurs en progression budgétaire, il faut ajouter l'Office de la langue française dont le modeste budget est quand même augmenté de 89 %. Il en va de même pour le Service du Canada français d'outre frontière dont le budget de fonctionnement atteint 89 950 \$, à quoi vient quand même s'ajouter une enveloppe de subventions de 193 000 \$. (Tableau 2 et Annexe 1)

Tableau 2

**Dépenses des principaux secteurs du ministère des Affaires culturelles
bénéficiant d'augmentations de leurs crédits sous Pierre Laporte**

	1964-65	1965-66	\$ d'augmentation	% d'augmentation
Office de la langue française	76,500	144,850	+ 68,350	89%
Canada français d'outre- frontière	55,500	89,950	+ 34, 450	62%
Musée d'art moderne de Montréal	100,000	185,000	+ 85,000	85%
Service des bibliothèques publiques	900,000	1 117,800	+ 217,800	24%
Bibliothèque Saint-Sulpice	151,200	249,600	+ 98,400	65%
Service des monuments historiques et Commission des monuments historiques	355,500	518,000	+162,900	46%
Conservatoires de musique et d'art dramatique	504,000	1 091,750	+587,750	116%
Immobilisations	275,000	1 258,800	+983,800	357%
Total des postes budgétaires sélectionnés	2 417,700	4 189,550	+ 2 247,450	92%

Source : Annexe 1 et Comptes publics 1964-65 et 1965-66.

Le *Livre blanc* de Pierre Laporte ou l'élaboration d'une première politique générale de la culture au Québec

Mis en chantier dès l'arrivée de Pierre Laporte au Ministère en septembre 1965, le *Livre blanc* sur la culture n'a jamais été rendu public par le gouvernement Lesage qui, entretemps, perdait le pouvoir au profit de l'Union nationale de Daniel Johnson en juin 1966. Pourquoi, dès lors, s'intéresser à un tel document « tabletté » dans la présente recherche ? Plusieurs raisons en justifient l'intérêt. Tout d'abord, le *Livre blanc* constituait le premier effort systématique de l'État en vue de définir une politique culturelle pour le Québec. À ce titre, il mérite donc davantage qu'une simple mention au passage. Qui plus est, la problématique que ses rédacteurs élaborent eu égard à la société québécoise, de même que le diagnostic qu'ils posent concernant l'état de la vie culturelle nous replongent dans le contexte du milieu des années 1960. Cet instantané permet de prendre conscience du chemin qui restait à parcourir en matière de développement culturel à la fin du gouvernement Lesage, associé aux grandes réformes de la Révolution tranquille. Les auteurs du *Livre blanc* en avaient bien conscience et proposeront plusieurs actions que ne pouvaient être mises en œuvre que progressivement et, dans certains cas, à moyen et à long terme. Une autre raison justifiant cet intérêt actuel pour le *Livre blanc* tient au fait que son contenu ne sera dévoilé et rendu public que dix ans plus tard, en 1976, à l'intérieur du Livre vert du ministre Jean-Paul L'Allier dont il constitue un élément pertinent de la première partie.

Finalement, il n'est pas sans intérêt d'établir des liens entre les réalisations du ministère des Affaires culturelles au cours du mandat de Pierre Laporte et le contenu du Livre blanc qui devait projeter dans l'avenir l'action du ministère. Dans les pages qui suivent, on désarticulera tout le mécanisme de planification et de mise en œuvre de ce qu'il convient d'appeler le plus important legs politique du ministre Pierre Laporte.

L'équipe de mise en chantier du Livre blanc

À l'automne de 1965, le ministre Pierre Laporte confie à son sous-ministre, Guy Frégault, « le soin de réunir une équipe capable d'évaluer dans le domaine de la culture, les besoins auxquels l'action de l'État doit pourvoir et de préciser, dans l'ordre des moyens aussi bien que dans celui des priorités, les modalités selon lesquelles cette action est appelée à se développer⁵⁵ ». Ce groupe de travail compte sept membres ; outre son président Frégault, on y retrouve Jean-Charles Falardeau, professeur de sociologie à l'Université Laval et ancien président du

55. Québec, *Rapport du ministère des Affaires culturelles 1964-1965*, p. 15.

Conseil des arts du Québec, de 1962 à 1964, Helmut Blume, professeur de musique à l'Université McGill et réalisateur pour la CBC, Maurice Bouchard, professeur en sciences économiques à l'Université de Montréal et auteur du Rapport Bouchard sur le commerce du livre au Québec (1963), André Patry, superviseur des affaires publiques à la Société Radio-Canada, Guy Viau, critique d'art moderne québécois et directeur du Musée du Québec et finalement Pierre de Grandpré, écrivain et responsable de la Direction générale des arts et des lettres au sein du MAC. Le directeur de l'Office de la langue française, Mario Beaulieu, est également invité à participer aux réunions hebdomadaires de ce groupe de travail.

La préparation du Livre blanc est confiée à trois instances qui interagissent au fur et à mesure de la progression du travail. En premier lieu, le groupe de travail présidé par le sous-ministre Guy Frégault a pour mandat de définir les postulats d'une politique culturelle pour le Québec. Un second groupe formé des directeurs de service du ministère et sous la direction de Pierre de Grandpré fournit les éléments de la seconde partie de l'ouvrage intitulée : « Données actuelles et orientations ». Quant au Conseil des arts du Québec, il est sollicité pour donner son avis tant sur le plan des postulats que sur celui des orientations formulés par les deux groupes précédents. Au total, l'opération nécessite plusieurs révisions et modifications ; elle s'effectue en liaison étroite avec le ministre Laporte⁵⁶.

Les postulats du Livre blanc

Les postulats du Livre blanc sont répartis en trois grandes thématiques. On y précise en premier lieu les conceptions courantes du concept de *culture* avant d'examiner, en second lieu, les rapports entre l'État et la culture. Ces considérations générales sont par la suite appliquées à la responsabilité du gouvernement du Québec dans le domaine culturel.

En guise d'introduction, les auteurs du Livre blanc précisent leur conception de la *nation* qu'ils distinguent de l'*État*. Au-delà d'un rapport commun de naissance et d'origine, souvent brouillé par l'Histoire dans les pays d'immigration, c'est davantage la conscience d'appartenance qui définit la nation, selon eux ; elle se fonde « sur la conscience qu'elle a de former une entité distincte, animée d'une volonté commune, et sur le pouvoir qu'elle détient de façonner son propre destin⁵⁷ ».

56. La présente analyse s'appuie sur la dernière version déposée aux archives du MAC et disponible en version numérique : *Livre blanc*, Ministère des Affaires culturelles, novembre 1965, 221 p. En ligne à la BANQ : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2096624>

57. *Livre blanc*, p. 10.

Cette conception électorale et volontariste de la nation n'est pas sans rappeler celle du philosophe et historien français Ernest Renan dans sa célèbre conférence de 1882⁵⁸. Les rédacteurs du Livre blanc poursuivent leur propos en considérant que la nation trouve son moyen d'expression par la culture, tant au niveau d'une mentalité spécifique que par celui des œuvres de création. Il appartient, dès lors, à l'État qui dans l'esprit du groupe de travail incarne « l'intérêt suprême de la nation canadienne-française », de prendre en charge le domaine culturel par le biais d'un ministère consacré à cette fin. Le ministère des Affaires culturelles est alors perçu comme devant être « l'initiateur » de nouveaux regroupements, de coordination et de consolidation dans le domaine des arts, des lettres et de la culture en général. Qui plus est, ce rôle de l'État doit contribuer à l'émergence d'une expression culturelle qui favorise l'esprit créateur de la collectivité québécoise, plutôt que la simple imitation de ce qui se fait à l'étranger⁵⁹. On reconnaîtra dans cette prise de position un vieux débat qui anime le milieu littéraire et artistique du Québec depuis un siècle. On en retrouve aussi la trace au niveau politique dans la vision culturelle d'un Athanase David au cours des années 1920.

Le concept de culture

Dans le Livre blanc, le concept de culture recouvre trois réalités différentes, mais complémentaires : la culture lettrée, la culture comprise dans son sens de civilisation et la culture de masse.

La culture lettrée, selon les rédacteurs, fait référence à l'épanouissement des facultés intellectuelles et spirituelles de l'individu et se rattache à la tradition humaniste qui remonte à l'Antiquité gréco-romaine. On y a longtemps valorisé la philosophie, les belles-lettres et les beaux-arts. Pour les auteurs du Livre blanc, cette culture, traditionnellement réservée à une élite comme ce fut le cas pour les diplômés des collèges classiques au Québec, se doit maintenant d'élargir ses horizons pour y intégrer une culture scientifique, tant du côté de la nature que des sciences de l'homme. Cet élargissement est aussi rendu possible grâce à la démocratisation de l'enseignement qui, toujours selon les auteurs, permettra à un nombre encore imprévisible d'individus de développer une culture générale qui tienne compte de leur talent et de leur ambition.

58. ERNEST RENAN, *Qu'est-ce qu'une nation ?* [1882], Réédition : Paris, Presses Pocket, 1992, p.

54. Conférence prononcée à La Sorbonne en 1882.

59. *Livre blanc*, p. 3-6.

La seconde conception de la culture, telle que présentée dans le document, englobe l'ensemble des façons de penser, de sentir et d'agir d'une collectivité. Synonyme de *civilisation*, cette approche, rappelle-t-on, a été surtout élaborée en anthropologie et en ethnologie et conçoit que toutes les sociétés possèdent une telle culture, laquelle peut se décliner en sous-cultures en référence aux classes sociales et à divers univers sociaux ; la collectivité et l'individu sont ici dans une relation de réciprocité.

Le Livre blanc présente également une troisième conception associée, cette fois, à la culture de masse. Phénomène moderne généré par la radio, le cinéma et la télévision, cette forme culturelle se développe dans un double contexte, à la fois national et international. Les auteurs du document émettent des craintes quant à son évolution, laquelle pourrait conduire à « une culture stéréotypée voisine du divertissement, conçue à l'échelle internationale et tributaire de fins commerciales⁶⁰ ». Elle risquerait ainsi d'appauvrir le goût, la réflexion et le jugement des individus et nuire à la diversité culturelle des collectivités. Mais les auteurs s'empressent de nuancer leur propos pessimiste en ajoutant que le cinéma et la télévision peuvent devenir de puissants facteurs de progrès s'ils sont utilisés « avec talent et originalité⁶¹ ».

L'État et la culture

Les auteurs du Livre blanc considèrent que dans le domaine culturel comme dans d'autres domaines l'État ne peut se contenter du *laissez-faire* ou d'un simple « encouragement aux arts, aux lettres et aux sciences » comme par le passé. Le recours au mécénat individuel n'est pas plus acceptable, car il ne favorise que quelques privilégiés en fonction de choix privés. Ils soutiennent que l'État est « le mandataire de tous les citoyens » et est, de ce fait, justifié d'intervenir et de planifier le développement culturel. Sa légitimité est d'ailleurs renforcée par la Déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule que chaque personne a droit à l'éducation et à la culture. On peut lire, en corollaire, que l'État a le devoir de « défendre la culture nationale » et de participer à son expansion ainsi qu'à sa diffusion.

Cette action de l'État, telle que préconisée par le Livre blanc, s'inscrit dans une dynamique qui s'articule autour de deux pôles : celui de la création

60. *Livre blanc*, p. 11.

61. *Ibid.*, p. 12.

et de l'expression, d'une part, et celui de la diffusion et de la consommation, d'autre part. Si l'État n'a pas à intervenir pour créer la culture, s'empresse-t-on de préciser, son rôle est plutôt d'être à l'écoute et « d'assurer les conditions favorables à la création », un domaine qui appartient aux artistes, aux écrivains et aux interprètes. C'est pourquoi il revient à des jurys de pairs de porter un jugement sur les œuvres produites ou sélectionnées. En ce qui concerne la diffusion, le rôle de l'État en demeure un de « courroie de transmission » pour faciliter l'accès à toutes les formes de culture, et ce dans les divers secteurs géographiques et sociaux de la communauté. Quant à l'organisation de la vie culturelle, l'État doit se limiter au soutien des structures et associations existantes, mais il peut prendre l'initiative d'ouvrir ou appuyer de nouvelles dans les secteurs moins pourvus.

En somme, l'action de l'État, ainsi définie dans le Livre blanc, en est une d'accompagnement ou de catalyseur, plutôt que de leadership dans le domaine culturel.

La responsabilité du gouvernement du Québec dans le domaine culturel

Pour les rédacteurs du Livre blanc, le rôle du gouvernement du Québec en matière de culture est fondamentalement identique à celui de tout État moderne. Cependant, le contexte historique et sociologique particulier de la société québécoise en Amérique du Nord appelle à certaines stratégies spécifiques. Selon eux, « le Québec est le foyer national, le point d'appui d'un peuple prématurément coupé de ses sources » et, qui plus est, ne forme que 3 % de l'immense masse anglophone du continent. La tâche de restauration économique et culturelle est telle « qu'elle exige l'intervention ferme et éclairée du seul gouvernement où ce peuple soit majoritairement représenté, le gouvernement du Québec⁶² ».

Toujours selon les rédacteurs du document, la constitution canadienne de 1867 ne précisait pas textuellement que tous les domaines relatifs à la culture en tant qu'expression de l'identité nationale relevaient de la responsabilité des provinces. Dans les faits, l'identité historique du Canada anglais, issue d'une réaction à la Révolution américaine, s'est construite autour du gouvernement fédéral et en fonction d'une centralisation des pouvoirs, tandis que celle du Canada français s'est développée en s'appuyant sur le gouvernement du Québec, « l'instrument le plus efficace pour l'épanouissement de la culture française non seulement au Québec, mais dans l'ensemble du pays ». Fort de ce principe, le gouvernement du Québec se voit donc en droit d'apporter son support aux minorités françaises dont les droits historiques ont été battus en brèche au

62. *Ibid.*, p. 21.

Canada anglais. En corollaire de ce raisonnement, le rôle du gouvernement fédéral par rapport à la culture d'expression française au Canada « ne pourra être que marginal ».

À ces considérations historiques développées dans le Livre blanc viennent s'ajouter celles à caractère sociologiques qui justifient une intervention du gouvernement du Québec. Les auteurs ont bien conscience des bouleversements survenus au sein de la société au cours de la première moitié du XX^e siècle et font état des transformations des fondements ruraux de la société canadienne-française par l'industrialisation. Une mutation, soulignent-ils, davantage subie qu'instaurée par les francophones, relégués à un rôle subalterne dans une économie dominée par la bourgeoisie anglophone. Ce constat les amène inévitablement à la question linguistique.

La dégradation du français comme langue d'usage au Québec est donc prise en compte dans les postulats du Livre blanc. Pour ses rédacteurs, ce problème « d'une gravité exceptionnelle » ne saurait être résolu sur une base purement individuelle. Il importe que la langue française ait « une valeur instrumentale » au quotidien et par ricochet dans le milieu du travail, puisque la principale menace provient des pressions socio-économiques négatives qui influent sur la capacité d'attraction du français. En outre, un des facteurs aggravants ciblés tient aux médias de masse dans la mesure où ils ajoutent des influences extérieures susceptibles de contribuer à la « désagrégation de l'identité culturelle des Canadiens français ». On admet, néanmoins, que « la radio et la télévision de langue française ont assurément contribué à un certain éveil culturel ».

Quoi qu'il en soit, le Livre blanc reconnaît, à la suite du philosophe et pédagogue québécois Pierre Angers cité dans le texte, que le Québec doit trouver un nouvel équilibre culturel qui tienne compte des divers courants d'idées de la culture occidentale⁶³. Or, le Québec souffre d'un déséquilibre des échanges culturels avec l'extérieur ; d'où la nécessité de l'intervention vigoureuse de l'État pour éviter « l'effritement rapide de la culture nationale ».

L'inquiétude des rédacteurs du Livre blanc tient au fait qu'ils diagnostiquent un morcellement de la société canadienne-française traditionnelle en fonction de divers univers sociaux particuliers : classe ouvrière, classe moyenne ou bourgeoise, ruraux, intellectuels, jeunes... Et ce morcellement génère des incertitudes par rapport à ce qu'il convient de conserver ou de rejeter de la tradition. D'autant plus que le « pluralisme culturel » qui tend à s'implanter au Québec comme dans

63. PIERRE ANGERS, *Problèmes de culture au Canada français*, Montréal, Beauchemin, 1960, p. 27 et 91.

d'autres sociétés développées menace « la survie de la culture nationale ». Dans un tel contexte, ils considèrent que la maîtrise du domaine de l'éducation par le gouvernement du Québec ne suffit plus. Celui-ci a le devoir d'élaborer une politique culturelle plus large. Dans leur esprit, l'État du Québec raterait sa mission s'il devait se contenter d'effectuer un rattrapage dans les seuls domaines de l'instruction publique et de l'économie par rapport aux sociétés nord-américaines. Car cet accomplissement, bien que bénéfique aux individus, raterait sa véritable cible au plan collectif, soit « augmenter la valeur utile de la culture d'expression française au Québec ». À terme, ce serait la survie même de cette culture qui serait menacée de désintégration.

Dans cette entreprise d'autoprise en charge, le ministère des Affaires culturelles se voit attribuer un double rôle. D'abord, il doit « se préoccuper de tout ce qui touche à la culture au sens anthropologique » afin de « contribuer à tracer les voies du destin collectif ». En second lieu, le Ministère aura aussi la responsabilité de promouvoir la création et la diffusion de tous les aspects de la culture dite « intellectuelle », à savoir les arts, les lettres et les sciences. Cette seconde responsabilité, il convient ici de le souligner, est à caractère géopolitique, puisqu'elle concerne non seulement la majorité francophone, mais également « l'importante minorité anglo-saxonne et les groupes ethniques qui coexistent dans le Québec ».

Puisque l'avenir de la langue française préoccupe les rédacteurs du Livre blanc, ils se permettent d'ajouter un commentaire critique concernant le bilinguisme : s'il est considéré comme un atout pour l'individu, il peut s'avérer contraignant, voire mortel, pour la survie d'une collectivité⁶⁴.

Cette première partie du *Livre blanc* qui traite des postulats culturels se termine par des considérations générales sur la nécessaire collaboration qui doit exister entre le ministère de l'Éducation et le ministère des Affaires culturelles, plus particulièrement en ce qui concerne la connaissance et la maîtrise de la langue maternelle. Dans un autre ordre d'idées, le document insiste sur la nécessité, pour le Québec, d'établir des relations culturelles avec les peuples francophones à travers le monde.

64. *Livre blanc*, p. 22-38.

Comment qualifier l'ensemble des postulats formulés par les rédacteurs du Livre blanc ?

Les trois définitions de la culture présentées par les rédacteurs portent évidemment la marque des années 1960. En simplifiant, on pourrait affirmer qu'ils cherchent à établir des liens entre une culture humaniste élargie, une culture nationale menacée et une culture de masse ambivalente. Les contours des deux premiers concepts de culture sont relativement bien esquissés. La culture humaniste renouvelée fait référence à la culture lettrée, bien que les auteurs ne s'aventurent pas à établir une distinction, voire une opposition entre la culture d'élite et la culture populaire ; de son côté, la culture dite « anthropologique », associée à la notion de civilisation, est ramenée pour l'essentiel à la culture nationale, celle d'une collectivité. Quant à la culture de masse, sa présentation à caractère moraliste demeure imprécise et axée, pour l'essentiel, sur le seul phénomène de la production, plutôt que d'y inclure toute la question de sa réception par le public. On peut s'étonner, à cet égard, que les postulats du Livre blanc n'aient pas tenu compte des analyses prophétiques du sociologue Edgar Morin publiées dès le début des années 1960 sur la culture de masse et les industries culturelles⁶⁵. D'autant plus que *Culture vivante*, la revue du Ministère, aborde le sujet dans un numéro de 1966⁶⁶.

Les données sectorielles et les propositions formulées dans le Livre blanc

La langue française

Le Livre blanc reprend le constat déjà formulé dans ses postulats à savoir que la langue est dans une telle situation de dégradation qu'il est du devoir de l'État d'élaborer une politique linguistique « réaliste et cohérente » pour que « le français devienne effectivement la langue prioritaire au Québec ». On devra aussi prendre « toutes les dispositions utiles pour y assurer la normalisation progressive du français écrit et parlé ». Cette priorité au français se justifie par son statut de langue de la majorité. La proposition n'exclut pas l'anglais également reconnu langue officielle au Québec, mais elle sera utilisée comme langue de communication « pour la commodité de la minorité anglophone », précise-t-on.

65. EDGAR MORIN, *L'esprit du temps*, [1962], Paris, Grasset, 1983, 288 p. (Coll. « Livre de poche, biblio essais » n° 4010).

66. MARC LAPLANTE, « De la culture de masse », *Culture vivante*, n° 4 (1966), p. 4-15.

Dans l'élaboration d'une politique linguistique, « le gouvernement du Québec se doit d'autoriser l'Office de la langue française à assurer, dans tous les secteurs de l'activité humaine, l'implantation du français langue commune ». On prévoit donc que l'Office développera, entre autres responsabilités, une banque de terminologie.

La culture et le peuple

Le 8^e chapitre du Livre blanc se consacre aux rapports que « le peuple » entretient avec la culture au Québec. Bien que l'accès aux arts, à la littérature et à la philosophie soient considérés comme souhaitables pour l'épanouissement personnel de tout individu, les rédacteurs constatent le fossé subsistant entre les créateurs et la population en général : « Certaines couches de la population ne sentent pas dans l'immédiat la nécessité d'un mieux-être culturel ». À cela s'ajoute un problème d'accessibilité aux œuvres dans les régions hors Montréal et Québec. Pour conter cet écart socioculturel et géographique, diverses mesures sont mises de l'avant : augmentation du nombre de bibliothèques publiques en région, expositions itinérantes, tournées de théâtre et de concerts, mise en place de clubs de lecture et de ciné-clubs... On préconise également le développement de centres culturels dans toutes les régions du Québec, inspirés du modèle français des Maisons de la culture créées par André Malraux⁶⁷. Pour la culture de masse, on souhaite que le ministère de la Culture entreprenne des études sociologiques sur les conditions existantes, les besoins, les prévisions possibles et les développements, mais sans toutefois élaborer sur le contenu. Il en est de même de la question des loisirs, vus comme un espace de libre choix pour l'individu⁶⁸.

Ce chapitre qui ne fait pas l'objet de propositions formelles, finalement, semble mal articulé au reste du Livre blanc. Hormis la question de l'accessibilité, tout se passe comme si le volet de la demande culturelle et des publics ne faisait pas encore partie de la réflexion sur la politique culturelle.

Les lettres

Plusieurs enjeux s'entremêlent dans le domaine complexe des lettres au Québec. Le Livre blanc aborde à la fois l'aide à la création littéraire, l'étude de la littérature québécoise, les problèmes relatifs à l'édition et à la diffusion du livre, ainsi que ceux concernant la librairie et la concurrence déloyale que génère l'achat des manuels scolaires.

67. Voir à ce sujet : JEAN LAFOREST, « Les centres culturels au Québec », *Culture vivante*, n° 1 (1966), p. 15-18.

68. *Livre blanc*, p. 55-63.

En outre, le Livre blanc fait le constat du sous-développement de l'enseignement et de la critique littéraire dans les universités québécoises, tant au niveau des apprentissages que de la recherche. Les mesures proposées à cet égard ne seront mises en œuvre qu'à partir des années 1970 dans les départements universitaires et les centres de recherche en littérature. Il en va de même pour le développement des études canadiennes et québécoises à l'étranger qui ne s'institutionnalisent progressivement qu'au début des années 1980⁶⁹.

Quant au vaste domaine du livre, il fait l'objet de réflexions à plusieurs volets. L'un d'eux soulève le problème majeur de l'approvisionnement du livre importé d'où la proposition de créer une société mixte entre l'État et les librairies. Quant à l'achat direct de livres auprès des éditeurs pour alimenter les écoles, il est proposé de privilégier plutôt le libraire comme intermédiaire. On s'oppose enfin au dumping du livre français par un soutien financier accru aux éditeurs québécois. Bien que le Rapport Bouchard en 1964 ait déjà soumis sa réflexion et recommandé une réorganisation en profondeur du commerce du livre, les auteurs du Livre blanc apportent leur propre solution : la mise sur pied de services communs d'édition et de distribution et la création d'une Centrale du livre. Ces recommandations ne seront pas retenues. Il faudra attendre la loi de 1979 sur le développement des entreprises culturelles dans le domaine du livre pour trouver une avenue de solution. Il en va de même pour le développement du réseau des bibliothèques publiques qui ne prendra son essor en région qu'avec le développement accéléré du réseau de bibliothèques centrales de prêt (BCP) à partir de 1977, suivi de la mise en œuvre d'un plan de soutien à la création de bibliothèques municipales du ministre Denis Vaugois⁷⁰.

Les arts plastiques

En ce qui a trait aux arts visuels, dits « arts plastiques » à l'époque, le Livre blanc souligne l'importance de l'intégration d'œuvres pour l'embellissement des édifices publics. Il réitère, à cet égard, son soutien à la politique du 1 % adoptée par le gouvernement le 8 mai 1961 (arrêté ministériel 1156), qui détermine la

69. FERNAND HARVEY, « Le développement des études québécoises dans le monde », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, 4, 2 (2001), p. 59-81.

70. Voir à ce sujet le témoignage de l'ancien ministre Denis Vaugois concernant la loi de l'industrie du livre de 1979 et son plan de développement des bibliothèques publiques : DENIS VAUGEOIS, *L'Amour du livre*, Québec, Septentrion, 2005, p. 19-69, ainsi que l'annexe, p. 188-189.

part du budget de construction ou d'aménagement d'un site public allouée aux œuvres d'art⁷¹.

Par ailleurs, un souhait est émis pour que l'éducation artistique prônée dans le rapport Parent se traduise par un enseignement à tous les niveaux dans le but de favoriser, à plus long terme, un rapprochement entre l'artiste et le public. Dans un même ordre d'idée, le Livre blanc revient sur la possibilité d'établir un vaste circuit d'expositions itinérantes dans toutes les régions du Québec.

Dans le secteur de l'artisanat, on prend bonne note de l'évolution de cette pratique vers les métiers d'art. C'est pourquoi on propose la création d'une Société générale des métiers d'art pour remplacer la Centrale de l'Artisanat, créée en 1945, laquelle ne correspond plus aux besoins actuels⁷².

Les arts du spectacle

Les auteurs du Livre blanc déplorent le faible nombre de salles de spectacles, ainsi que le peu d'équipements aptes à favoriser l'implantation de l'art théâtral. Ils souhaitent que le gouvernement s'implique dans la construction de nouvelles salles et la mise à niveau des lieux existants.

Ils reconnaissent, en outre, l'importance et la pertinence du théâtre amateur qui se doit d'être subventionné afin « d'en faire le noyau initial de centres culturels » dans différentes régions. Quant au théâtre professionnel, si l'on s'entend sur « un remarquable travail de création » accompli au cours des quinze dernières années, la tendance des compagnies théâtrales à dépendre exclusivement des subventions de l'État considérées au surplus comme un droit acquis est critiquée. Le ministère des Affaires culturelles, écrit-on, lutte contre une « politique de dirigisme culturel » à laquelle « on l'invite de toutes parts » via cette dépendance aux subventions de l'État⁷³. Les troupes professionnelles ambulantes, de leur côté, se voient encouragées tant dans leurs représentations sur le territoire québécois qu'aux festivals internationaux.

Dans le Livre blanc, la création d'une compagnie permanente de ballet et une autre pour le théâtre lyrique font l'objet de souhaits et non de propositions

71. Il faudra cependant attendre en 1979 pour que cette politique soit appliquée de façon systématique à la suite du décret 1099-79 qui instaurait une politique d'embellissement des édifices publics. Voir : *Gazette officielle du Québec*, 28 août 1996, n° 35, p. 5177 ; QUÉBEC, 1961-2011 - 50 ans d'intégration des arts à l'architecture, ministère de la Culture des Communications et de la Condition féminine, sept. 2011, 134 p.

72. *Livre blanc*, p. 83-97.

73. *Ibid.*, p. 103.

précises. Compte tenu des talents locaux diversifiés en art vocal, et souvent exilés à l'étranger, une compagnie d'opéra permanente à Montréal est aussi envisagée.

Le cinéma, finalement, n'a pas été oublié et il a été prévu, à cet égard, l'adoption d'une loi-cadre sur le cinéma ainsi que la création d'un Centre québécois de la cinématographie ; ce centre serait chargé de l'aide à la production, de la classification des films et de l'information culturelle. À cela s'ajouterait la création d'un Institut d'études cinématographiques⁷⁴.

La musique

Deux propositions relatives à la musique figurent au Livre blanc et méritent d'être soulignées. La première veut obliger les sociétés musicales subventionnées par le ministère à intégrer dans leur programmation des œuvres de compositeurs québécois. La seconde vise à favoriser la fondation d'une Société de musique contemporaine. Les groupes musicaux d'amateurs, de leur côté, ne sont pas oubliés puisqu'on veut aussi aider financièrement les fanfares locales, les chorales et les groupes folkloriques⁷⁵.

Les sciences de la nature

En préconisant la création d'un Service des sciences de la nature et un Service des sciences de l'homme au sein de ministère des Affaires culturelles, le Livre blanc est cohérent avec ses postulats d'élargissement de la culture générale. Il comble, de plus, un vide dans l'appareil gouvernemental, puisque le jeune ministère de l'Éducation (1964) a d'autres priorités du côté de l'enseignement primaire, secondaire et collégial⁷⁶.

Pour combler le retard scientifique du Québec, le Livre blanc propose que le Ministère encourage la fondation d'un Centre de recherche appliquée et qu'il crée de plus un Conseil supérieur de la recherche scientifique chargé de conseiller le ministre sur l'attribution de subventions de recherche⁷⁷. Deux projets de loi en ce sens sont déposés en Chambre par le gouvernement Lesage au printemps de

74. *Ibid.*, p. 98-115.

75. De petites subventions à ces groupes musicaux locaux par le secrétariat de la Province étaient de mise sous le gouvernement de Maurice Duplessis au cours des années 1950.

76. En 1985, le ministère est scindé en deux avec l'ajout d'un ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie.

77. *Livre blanc*, p. 125-137.

1966, sans pour autant voir le jour à la suite de la défaite du Parti libéral lors des élections générales déclenchées à ce moment⁷⁸.

Les sciences de l'homme

Les rédacteurs du Livre blanc proposent la création d'un Service des sciences de l'homme au sein du ministère des Affaires culturelles et affirment que cela répond à plusieurs besoins. En effet, bien que ce domaine scientifique ait atteint une certaine maturité au plan universitaire, il reste à élargir son champ de préoccupations empiriques axées, jusqu'ici, sur la société canadienne-française « pour rejoindre des phénomènes humains de caractère général ». Toujours selon ces rédacteurs, le milieu universitaire des sciences humaines souffre d'une pénurie de professeurs, la fonction publique québécoise ayant attiré bon nombre d'expertises. Or, comme le recrutement de nouveaux professeurs présuppose le financement et les outils documentaires nécessaires à l'enseignement et à la recherche - financement très rare en dehors des fondations américaines et des organismes fédéraux - le ministère des Affaires culturelles entend définir une politique d'aide à la recherche complémentaire à celle du ministère de l'Éducation. Cette politique gérée par le nouveau Service des sciences de l'homme développerait un programme de subventions et de bourses de recherche, un programme de traduction d'ouvrages scientifiques de langue anglaise ainsi qu'une bibliothèque centrale de documentation⁷⁹.

L'enseignement de la musique et de l'art dramatique

Le rôle et l'importance des conservatoires de musique et d'art dramatique sont aussi réaffirmés comme lieu de préparation à une carrière professionnelle. C'est pourquoi on souhaite que les élèves talentueux, mais sans ressources financières, bénéficient de bourses d'études. On met aussi l'accent sur l'élargissement des programmes pour y inclure l'expérimentation de la musique électronique et les techniques complémentaires qu'offrent aux instrumentistes et aux compositeurs le cinéma, la radio, la télévision et le théâtre. Ces programmes devraient aussi inclure des classes de ballet et d'opéra⁸⁰.

78. ALAIN BERGERON, « La politique québécoise de la recherche scientifique (1979-1980) : quelques aspects et enjeux », dans JEAN-FRANÇOIS SIMARD, dir., *L'œuvre de Camille Laurin. La politique publique comme instrument de l'innovation sociale*, Québec Presses de l'Université Laval, 2010, p. 132. La première politique scientifique québécoise d'ensemble ne verra le jour qu'en 1979 avec le Livre vert du D^e Camille Laurin : *Pour une politique québécoise de la recherche scientifique*, Québec, 1979, 222 p.

79. *Ibid.*, p. 138-148.

80. *Ibid.*, p. 150-155.

La conservation et la diffusion de la culture

Les institutions publiques dont le rôle est de conserver et de diffuser la culture font l'objet d'assez longs développements dans le Livre blanc. On y retrouve les musées, les centres culturels régionaux, le patrimoine, l'archéologie et les bibliothèques publiques.

Les institutions muséologiques d'État déjà existantes, soit le Musée du Québec et le Musée d'art contemporain, sont invitées à élargir le contenu de leurs collections et à multiplier les activités sur place, comme dans le cadre d'expositions itinérantes à travers le Québec. Par ailleurs, la proposition de créer un Musée de l'Homme intervient, telle une nouveauté, dans le paysage muséologique québécois. Ce musée permettrait de mettre en valeur diverses collections existantes à caractère archéologique et ethnologique comme, par exemple, le mobilier et les objets traditionnels du Canada français ainsi que divers objets et témoignages issus des groupes ethniques⁸¹.

Dans le prolongement d'un futur Musée de l'Homme, on verrait d'un bon œil la mise en place d'un réseau de musées régionaux inspirés du modèle scandinave des « volkmuseet ». Ces institutions assureraient la sauvegarde et la mise en valeur des arts et traditions populaires dans leurs milieux respectifs. L'Inventaire des oeuvres d'art pourrait aussi être mis à contribution pour documenter les expositions des musées régionaux. D'une façon plus générale, des équipes spécialisées dépêchées par le ministère des Affaires culturelles se verraient chargées « de récupérer et de coordonner des manifestations de la culture traditionnelle dans le Québec⁸² ».

Une autre innovation prônée dans le Livre blanc fait référence à la création d'un réseau de Maisons de la culture (dont il a été question précédemment dans la section La culture et le peuple). Ces institutions polyvalentes implantées en région abriteraient une bibliothèque, un musée, des salles destinées au cinéma de répertoire, au théâtre et aux concerts. On y voyait là « l'une des façons les plus efficaces d'accélérer la déconcentration artistique » et de développer des lieux d'échanges intellectuels et artistiques, y compris en ce qui concerne les loisirs culturels et les pratiques amateurs, cela en donnant d'abord la priorité aux régions les plus éloignées. Le plan de mise en œuvre de ce réseau veut profiter de la loi du Centenaire de la Confédération qui accorde d'importantes subventions pour la construction de salles de spectacles.

81. La référence aux « groupes ethniques » inclut vraisemblablement les peuples autochtones qui ne font pas l'objet d'une référence explicite dans le Livre blanc.

82. « Récupérer » doit être compris ici dans son sens de colliger et sauvegarder (Livre blanc, p. 168).

Dans les faits et dans le constat qu'on peut en faire aujourd'hui à la lecture du Livre blanc, il apparaît clair que l'idée de profiter des subventions du fédéral n'a pas donné les résultats souhaités. En effet, les salles de spectacle érigées en vertu du plan fédéral auront d'abord profité à l'industrie des spectacles en tournée. Le rêve de centres culturels polyvalents et intégrés aura plutôt fait place, au fil des ans, à des équipements culturels distincts dans les petites et moyennes villes du Québec, tels musées, sites patrimoniaux, centres d'exposition, salles de concert, bibliothèques publiques, etc.⁸³

Pour le patrimoine, le Livre blanc concentre ses efforts d'analyse sur tout ce qui touche l'inventaire, la classification, la restauration et la mise en valeur des immeubles individuels, en particulier ceux situés dans les arrondissements historiques reconnus par la Commission des monuments historiques. S'ajoute à ce patrimoine bâti, celui du patrimoine mobilier - meubles et des objets d'art - reconnus comme tels grâce à l'Inventaire de Gérard Morisset⁸⁴. L'élargissement ultérieur de la notion de patrimoine, jusqu'à la reconnaissance d'un patrimoine immatériel, n'est pas abordé⁸⁵. Toutefois, un premier indice de l'élargissement de cette notion réside dans l'intérêt manifesté au Livre blanc pour le Service d'archéologie - déjà en place -, mais peu actif faute de moyens financiers. Dans la même veine, les Archives publiques, leur structuration, l'examen des dossiers non actifs des ministères et la mise sur pied d'éventuels dépôts régionaux, ainsi qu'une loi des Archives font l'objet d'une attention favorable à une notion de patrimoine plus englobante.

Au sujet de la diffusion de la culture toujours, le Livre blanc scrute la question récurrente du développement des bibliothèques publiques, notamment

-
83. À partir des années 1980, à la suite de ce que le milieu municipal a appelé « le plan Vaugeois », ce sont les nouvelles bibliothèques publiques construites dans les petites municipalités qui joueront ce rôle de centre culturel polyvalent.
84. *À la découverte du patrimoine avec Gérard Morisset*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1981, 255 p. Il importe aussi de noter que la notion de patrimoine évolue également dans le sens de « biens culturels » avec la loi des biens culturels de 1972. Au cours des années 1970, plusieurs chercheurs prennent l'initiative de réaliser des inventaires ciblés en relation avec le patrimoine et les biens culturels. Pour sa part, le ministère des Affaires culturelles met sur pied le Macro-inventaire du patrimoine québécois dont la période la plus active se situe entre 1977 et 1983.
85. Le patrimoine immatériel est abordé par le ministère de la Culture dans le document : *La politique culturelle du Québec : notre culture ; notre avenir*, (1992, 150 p.) qui lie de façon indissoluble l'immatériel au matériel. Voir aussi : SOPHIE-LAURENCE LAMONTAGNE, *Le patrimoine immatériel. Méthodologie d'inventaire pour les savoirs, les savoir-faire et les porteurs de tradition*, Québec, Les Publications du Québec, 1994, 135 p. (Coll. « Patrimoines », Dossiers 88, ministère de la Culture et des Communications).

le statut imprécis de la Bibliothèque Saint-Sulpice pour en faire « une bibliothèque d'État ». Cette « bibliothèque nationale », qui ne dit pas encore son nom, dépasserait le rôle dévolu aux « Provincial Librairies » dans les autres provinces, « vu la situation particulière du Québec sur les plans linguistique et culturel ». La loi créant cette bibliothèque d'État y instituerait un dépôt légal pour tout ouvrage imprimé publié au Québec. Des ressources seraient de plus attribuées pour compléter les collections de Canadiana et pour préparer une bibliographie annuelle des publications québécoises ou étrangères consacrées au Québec.

Un plan d'action plus global en matière de bibliothèques publiques prévoit, outre cette bibliothèque d'État, « quatre centrales plurirégionales, 35 bibliothèques régionales exclusivement publiques et environ 135 bibliothèques municipales, toutes pourvues d'un budget et d'un personnel professionnel suffisant... ». Toutefois, pour réaliser ce plan ambitieux, les rédacteurs du Livre blanc ont bien conscience qu'il faudra pallier « l'extrême pénurie de bibliothécaires diplômés » et vaincre « l'indifférence d'un grand nombre de municipalités⁸⁶ ».

Les échanges culturels

La culture de masse a fait l'objet d'une réflexion plutôt sommaire dans les postulats du Livre blanc, ainsi qu'il a été démontré précédemment. Toutefois, on note que l'une des recommandations incite le gouvernement à mettre sur pied un poste de radio, « en attendant de songer à la télévision ». Une telle « radio du Québec », à caractère culturel, permettrait d'envisager des échanges avec d'autres radios francophones ailleurs dans le monde.

Le rayonnement culturel du Québec à l'étranger préoccupe les rédacteurs du Livre blanc qui souhaitent l'ouverture de postes de conseillers culturels dans les différentes délégations du Québec. La revue *Culture vivante* est identifiée comme un véhicule important pour faire connaître l'activité culturelle, littéraire et scientifique du Québec à l'étranger. Un livre-guide sur le Québec s'avérerait également des plus utiles. Le rayonnement de la culture québécoise au sein des minorités francophones est aussi pris en compte⁸⁷.

L'immigration

La question de l'immigration et de l'intégration des « Néo-Québécois » à la société d'accueil francophone a fait l'objet d'importants développements dans les postulats du Livre blanc. En guise de recommandation, le document

86. *Ibid.*, p. 157-190.

87. *Ibid.*, p. 191-206.

annonce, pour en certifier la pertinence, la création d'une Direction générale de l'immigration au sein du ministère des Affaires culturelles⁸⁸.

La recherche culturelle

Plusieurs passages du Livre blanc font allusion à la création, tantôt au sein du ministère des Affaires culturelles à Québec, tantôt à Paris, d'un « Institut culturel du Québec ». Un tel Institut effectuerait des recherches sur différents enjeux culturels et sociaux de la société québécoise, en collaboration avec le milieu universitaire. Il pourrait également contribuer à stimuler les recherches sur le Québec à l'étranger.

L'idée de créer un Institut du Québec sera retenue par la suite dans le Livre vert du ministre Jean-Paul l'Allier, en 1976, sous le nom d'Institut d'histoire et de civilisation, puis reprise peu de temps après dans le Livre blanc du ministre Camille Laurin en 1978. Il en résultera la mise sur pied de l'Institut québécois de recherche sur la culture par le gouvernement de René Lévesque à la suite d'une loi de 1979.⁸⁹

Considérations générales sur les propositions du Livre blanc

Le Livre blanc comprend 60 propositions qui n'ont pas toutes été analysées ici ; plusieurs d'entre elles n'ont pas le même poids ni la même portée culturelle à terme. Néanmoins, il paraît utile de les répartir en catégories aux fins de compréhension de l'ensemble du document. (Liste exhaustive en annexe 2)

Bien que le Livre blanc ait été tenu dans l'ombre durant plusieurs années avant d'être rendu public par le ministre Jean-Paul l'Allier à l'intérieur de son Livre vert sur la culture en 1976, il n'en demeure pas moins que nombre de propositions qu'il contenait ont été réalisées au fil des années ; sans doute parce qu'elles correspondaient à divers besoins ou attentes formulés, tant à l'intérieur du ministère des Affaires culturelles qu'au sein du milieu culturel et scientifique québécois [voir l'annexe 2]. Parmi les besoins identifiés, ceux relatifs à la formation de professionnels en bibliothéconomie ou au développement

88. *Ibid.*, p. 202-204.

89. QUÉBEC, *Pour l'évolution de la politique culturelle*, [Livre vert de Jean-Paul l'Allier, ministre des Affaires culturelles], mai 1976, p. 216-220 ; QUÉBEC, *La politique québécoise du développement culturel*, [Livre blanc du D^r Camille Laurin], Québec, Éditeur officiel, 1978, p. 140-143. En 1993, l'Institut québécois de recherche sur la culture sera intégré à l'Institut national de la recherche scientifique sous le nom d'INRS-Culture et Société, puis en 2000, sous le nom actuel de Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS, à la suite d'une fusion avec INRS-Urbanisation.

des connaissances sur la culture québécoise seront pris en charge par le milieu universitaire dès les années subséquentes. La création en 1969 de l'Université du Québec, incluant l'Institut national de la recherche scientifique, viendra enrichir le réseau universitaire québécois au moment où s'amorce le développement de programmes et de centres de recherches dans le domaine des arts, de la littérature québécoise, de la linguistique, de l'histoire, de la culture populaire et des études régionales.

Tableau 3

Répartition des propositions du Livre blanc par catégories

1. Adopter de nouvelles lois à caractère culturel
2. Élaborer des politiques sectorielles (langue, immigration, recherche scientifique)
3. Créer de nouveaux services au sein du ministère des Affaires culturelles
4. Élargir le mandat des services existants au MAC
5. Créer de nouvelles institutions culturelles publiques ou associatives
6. Encourager la fondation d'associations culturelles dans les secteurs mal organisés ou mettre sur pied des organismes mixtes avec le concours de l'État
7. Développer des collaborations avec le ministère de l'Éducation et avec d'autres instances gouvernementales
8. Prendre l'initiative ou encourager la réalisation d'inventaires et la création de centres de documentation dans divers secteurs culturels
9. Inviter les universités à développer des programmes et des projets de recherche sur la langue française, les arts, la littérature et la culture en général
10. Accentuer le rayonnement du Québec et de sa culture à l'étranger.

Au cours des années qui suivent la rédaction du Livre blanc, la prise en charge de besoins par le milieu universitaire et par un milieu culturel mieux organisé aura pour effet de diminuer le rôle d'initiateur et d'animateur du ministère des Affaires culturelles que voulait lui insuffler le Livre blanc. Sans compter que d'autres dossiers, tels l'immigration et la recherche scientifique se verront pris en charge par d'autres ministères.

Controverses autour d'un Livre blanc fantôme

L'élaboration du Livre blanc, comme on l'a souligné, a donné lieu à plusieurs versions préliminaires. Pierre Laporte précise, à cet égard, que le Conseil des arts du Québec a été saisi de l'avant-dernière version et qu'on a tenu compte des observations qui lui ont été acheminées pour la rédaction finale. Le document

devait par la suite être soumis au conseil des ministres avant les élections générales du 5 juin 1966, mais le ministre a préféré attendre le passage des élections pour ce faire. Bien qu'il ait déclaré par la suite que l'appui du cabinet lui était acquis, tout indique que certaines propositions du Livre blanc, en particulier celle qui affirmait la volonté de faire du français la langue prioritaire au Québec, avaient suscité de vifs débats. Associé à la minorité nationaliste au sein du conseil des ministres avec Georges-Émile Lapalme, René Lévesque et Paul Gérin-Lajoie, Pierre Laporte a dû faire face aux réticences des autres ministres plus conservateurs en cette matière, à commencer par le premier ministre Jean Lesage, plutôt partisan du bilinguisme⁹⁰.

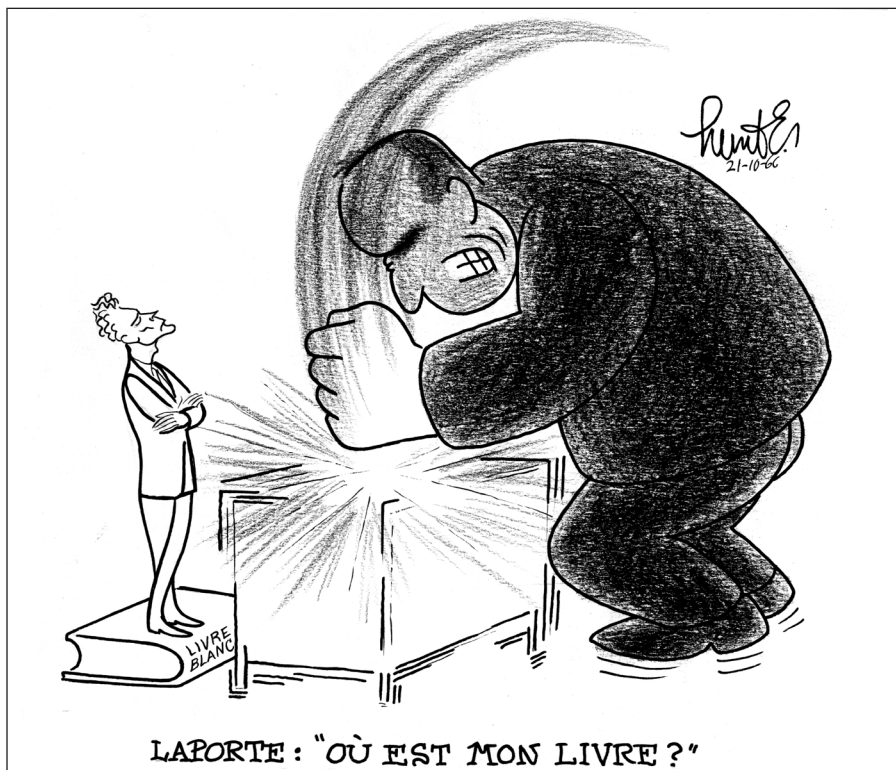
À la suite de la victoire de l'Union nationale de Daniel Johnson aux élections de 1966, une confrontation survient entre Pierre Laporte et le nouveau ministre des Affaires culturelles, Jean-Noël Tremblay, lequel conteste publiquement l'existence même du Livre blanc. Talonné à l'Assemblée législative par l'ancien titulaire, le nouveau ministre précise plutôt que ce document « n'existe pas comme tel parce qu'il n'y a pas de version qui soit définitive ». D'autant plus, ajoute-t-il, que ce document n'avait pas été agréé par le conseil des ministres et que, par conséquent, « du point de vue juridique, du point de vue officiel, il n'y a pas de livre blanc, sauf des documents de travail qui peuvent être utiles à tous ceux qui s'intéressent au problème de la culture⁹¹ ».

Un débat acrimonieux s'ensuit entre les deux adversaires politiques quant à la valeur et la pertinence du Livre blanc. Laporte fait valoir que ce document a été réalisé par « le groupe de penseurs le plus remarquable qu'on a pu grouper dans la province de Québec » en matière de culture. Il accuse le nouveau ministre de s'inspirer quand même du Livre blanc pour mettre en œuvre des politiques qu'il préfère s'attribuer personnellement. Le ministre Tremblay finit alors par admettre que ce document de travail est l'œuvre des collaborateurs qui l'entourent maintenant et dont il reconnaît les mérites. « Ils seront là, ajoute-t-il, pour m'assister lorsqu'il s'agira de mettre en pratique les politiques qui sont acceptables par tous les citoyens de la province qui s'intéressent à la culture⁹² ».

90. JEAN-CHARLES PANNETON, *Pierre Laporte*, Québec, Septentrion, 2012, p. 280.

91. QUÉBEC, *Débats de l'Assemblée législative*, jeudi 18 mai 1967, p. 3028.

92. *Ibid.*, p. 3036-3037.



Controverse entre Pierre Laporte et le nouveau ministre unioniste des Affaires culturelles, Jean-Noël Tremblay, au sujet de l'existence du Livre blanc.

Caricature de Raoul Hunter, *Le Soleil*, 21 octobre 1966. BAnQ : P716,S1,P66-10-21

Un Livre blanc en héritage

Une analyse s'imposerait pour évaluer dans quelle mesure le Livre blanc, tant dans ses postulats que dans ses diagnostics et ses propositions, a eu un impact au sein du ministère des Affaires culturelles sous le règne du successeur de Pierre Laporte, Jean-Noël Tremblay, de 1966 à 1970.

Il n'en demeure pas moins que ce Livre blanc fantôme a bénéficié d'une certaine aura au fil des années. Au point où il a été récupéré et rendu public par le ministre Jean-Paul L'Allier à l'intérieur de son Livre vert sur la culture qui en cite d'importants et larges extraits, particulièrement l'intégralité des postulats formulés, ainsi que les 60 recommandations qu'il contient. Manifestement, L'Allier voue une admiration non dissimulée pour cet énoncé de politiques culturelles que son prédécesseur libéral avait produit dix ans plus tôt :

Ce rapport d'une bonne facture et d'une qualité remarquable, compte tenu des moyens dont disposaient ceux qui ont eu à le préparer, semble avoir inspiré plusieurs des actions du ministère des Affaires culturelles au cours des années qui ont suivi. Il est cependant évident qu'il n'a pas reçu l'application intégrale qu'on aurait dû en faire⁹³.

Au surplus, en 1978, le Livre blanc du ministre Camille Laurin sur *La politique québécoise du développement culturel* considère le Livre blanc de Pierre Laporte comme le deuxième des trois moments importants de la formulation de politiques culturelles au Québec, le premier étant les jalons fondateurs du ministère des Affaires culturelles par Georges-Émile Lapalme en 1961 et le troisième, le Livre vert de Jean-Paul L'Allier en 1976 :

Toute la première partie de ce document serait à citer. Il n'existe pas d'écrit gouvernemental qui, à ce jour, ait exprimé des vues plus larges, plus approfondies et plus cohérentes sur les positions culturelles d'un Québec conscient de son identité nationale⁹⁴.

Cette évaluation positive du Livre blanc de Pierre Laporte reprend textuellement celle contenue dans un document interne rédigé par l'ancien sous-ministre Guy Frégault à l'intention de l'équipe de rédaction du Livre blanc de Laurin en 1977. Dans son analyse de la situation culturelle du Québec, Frégault rappelle les grandes lignes du Livre blanc de Laporte dont il est manifestement le rédacteur principal. Il en tire une conclusion positive et lucide : « D'une part, la politique culturelle déborde dans toutes les directions la ligne imaginaire qui délimite le cercle des beaux-arts ; d'autre part, son allure nationale se confirme. Réaction provinciale : le Livre blanc est classé⁹⁵ ».

Frégault est écarté de son poste de sous-ministre des Affaires culturelles, de 1967 à 1970 sous le gouvernement de l'Union nationale, mais il le reprend de 1970 à 1975, sous le premier gouvernement de Robert Bourassa. Il est permis de penser que Frégault contribuera à mettre de l'avant certaines propositions contenues dans le Livre blanc.

Cependant, lorsqu'il revient dix ans plus tard sur son expérience personnelle dans l'élaboration du Livre blanc, Frégault n'est pas tendre envers le Conseil des arts du Québec. Il l'accuse d'avoir sans cesse reformulé certaines

93. QUÉBEC, *Pour l'évolution de la politique culturelle* [Livre vert du ministre Jean-Paul L'Allier], mai 1976, p. 17.

94. QUÉBEC, *La politique québécoise du développement culturel*, vol. I *Perspectives d'ensemble : de quelle culture s'agit-il?* [Livre blanc du ministre Camille Laurin], Québec, Éditeur officiel, p. 35.

95. GUY FRÉGAULT, *La situation culturelle du Québec*, 1977, tapuscrit 51 p. ; p. 44. Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Université d'Ottawa, Fonds Guy-Frégault, P168 D3, 71.

propositions du document en préparation afin de lui enlever tout caractère « national » et maintenir l'action du ministère des Affaires culturelles dans un état de subordination provinciale à l'égard de la politique culturelle fédérale⁹⁶.

La contribution de Pierre Laporte au développement culturel du Québec durant son cours mandat de moins de deux ans au ministère des Affaires culturelles demeure mal connue, voire sous-évaluée. Il faut remonter à l'époque de sa carrière de journaliste pour mieux saisir sa vision du Québec qui l'associera par la suite à la mouvance néonationaliste de quelques membres du gouvernement Lesage. Ses préoccupations et ses prises de position concernant le rôle prioritaire de l'État québécois dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la langue, des minorités francophones et de l'identité canadienne-française au sein de la fédération canadienne vont marquer les orientations qu'il souhaite donner au ministère des Affaires culturelles, ceci dans le prolongement des actions de son prédécesseur Georges-Émile Lapalme. Mais sa personnalité affirmée et son poids politique au sein du cabinet vont permettre un certain déblocage dans le fonctionnement de son ministère. De plus, son expérience passée dans le journalisme d'enquête explique son réflexe de demander à ses fonctionnaires des états de situation dans le domaine de la langue, de l'immigration et de la culture en général.

Il convient, par ailleurs, de souligner le flottement identitaire qui subsiste au milieu des années 1960 entre la notion culturelle de « Canadien-français » et celle plus géopolitique de « Québécois » alors en émergence. Ce flottement transparait dans les propos du ministre Laporte, dans l'organisation du ministère des Affaires culturelles ainsi que dans plusieurs passages du Livre blanc.

À son arrivée au ministère des Affaires culturelles, Pierre Laporte hérite d'une structure organisationnelle inachevée. Il existe bien une Direction générale des arts et des lettres, un Office de la langue française, un Service du Canada français d'outre frontière et un Conseil des arts, tous institués sous Lapalme, mais d'autres services ou institutions héritées du secrétariat de la Province demeurent mal intégrés. Laporte les regroupe sous deux nouvelles directions générales : celle de la Diffusion de la culture et celle de l'Enseignement artistique. L'impulsion qu'il entend donner à son ministère ne se limite pas à une réorganisation de

96. GUY FRÉGAULT, *Chronique des années perdues*, Montréal, Leméac, 1976, p. 159-192.

structures. Il fait débloquer le budget jusque-là limité et entravé par la bureaucratie gouvernementale. Certains secteurs, tels les conservatoires de musique et d'art dramatique, l'Office de la langue française, la Bibliothèque Saint-Sulpice, la restauration de la place Royale à Québec et le Musée d'art contemporain à Montréal connaissent une augmentation importante des crédits accordés. Dans le domaine de la diffusion, *Culture vivante*, la nouvelle revue du ministère lancée par Laporte se veut une fenêtre sur «la culture qui se fait» au Québec.

Le Livre blanc mis en chantier à l'initiative de Pierre Laporte n'est pas sans lien avec les préoccupations quotidiennes que l'on retrouve dans les rapports annuels du ministère. Tant par les postulats qu'il énonce que par les états de situation qu'il présente et les propositions d'actions qu'il met de l'avant, ce Livre constitue un *révélateur* de la situation culturelle qui prévaut au Québec avant l'effervescence des années qui vont suivre dans le domaine des arts, des lettres et de la langue. Loin de se cantonner dans le présent et le futur immédiat, le Livre blanc a le mérite de projeter plus loin dans l'avenir le rôle de l'État en matière de culture. Certaines de ses propositions confèrent même au ministère des Affaires culturelles un rôle de coordination disproportionné à ses moyens d'action pour l'époque. Il n'en demeure pas moins que ce document aura vu juste quant au développement jugé nécessaire pour les institutions et la vie culturelle au Québec. Le fait qu'il n'ait pas été rendu public, en son temps, n'enlève rien à sa valeur de référence puisqu'il a inspiré d'autres acteurs politiques par la suite.

Finalement, les politiques culturelles mises en œuvre ou souhaitées par Pierre Laporte s'inspirent dans certains cas de modèles français, tel celui des Maisons de la culture en région, mais la spécificité identitaire du Québec l'amène toujours à privilégier des solutions à caractère national.

Tout bien considéré, on ne peut dissocier le Livre blanc du rôle important joué par Pierre Laporte lors de son court passage au ministère des Affaires culturelles. Et il n'est pas faux d'ajouter qu'en dehors des milieux bien informés, autant son nom que le Livre blanc lui-même ont été tenus dans l'ombre de l'histoire des politiques culturelles. Il convient aujourd'hui de reconnaître qu'il a laissé à la société québécoise un Livre blanc en héritage.



Annexe 1

**Dépenses du ministère des Affaires culturelles,
du 1^{er} avril 1964 au 31 mars 1966**

	Crédits \$		Dépenses \$	
	1964-65	1965-66	1964-65	1965-66
Administration				
• Administration générale	362,000	328,100	217,222	236,873
• Service des arts et des lettres	191,000	211,550	116,222	151,653
• Office de la langue française	76,500	144,850	57,689	95,004
• Département du Canada français d'outre-frontières	<u>55,500</u>	<u>89,950</u>	<u>35,689</u>	<u>68,411</u>
Total :	685,500	777,450	423,266	577,981
Musée du Québec	295,000	272,500	252,927	241,095
Musée d'art moderne - Montréal	100,000	185,000	19,528	156,934
Autres musées	17,800	37,200	14,790	34,918
Archives du Québec	141,000	171,650	120,233	141,985
Bibliothèque Saint-Sulpice	151,200	249,600	120,233	221,281
Service des Bibliothèques publiques	900,000	1 117,800	892,130	1 064,301
Inventaire des œuvres d'art	36,000	37,200	19,430	27,805
Service des monuments historiques, incluant la Commission	355,500	518,400	323,991	488,384
Archéologie	35,000	37,400	22,906	23,735
Service culturel, Délégation gén. du Québec, Paris	110,000	97,000	81,868	90,625
Conservatoires de musique et d'art dramatique de Montréal et de Québec + École pré-conservatoire	504,000	1 091,750	393,300	992,042
Concours artistiques, littéraires, scientifiques	88,000	80,000	71,304	68,159
Artisanat (salaires et subventions)	64,021	81,800	15,835	72,984
Subventions				
• Organismes à caractère éducationnel	1 165,000	1 347,400	1 162,750	1 347,382
• Aide à l'édition + assurance édition	125,000	39,300	18,725	39,258
• Distribution de livres - fins éducatives	100,000	28,300	94,858	28 299
• Encouragement aux auteurs	35,000	35,000	34,992	34,997
• Aide à la création	155,000	155,000	155,000	155,000
• Archéologie	8,000	8,000	6,500	8,000
• Canada français d'outre-frontières	200,000	175,000	193,621	174,984
• Office de la langue française	<u>12,000</u>	<u>12,000</u>	<u>5,900</u>	<u>12,000</u>
Total	1 800,000	1 800,000	1 650,849	1 799,923
Immobilisations	275,000	1 258,000	99,750	673,233
Total	5 593,021	7 824,850	4 559,706	6 690,507
% des crédits dépensés			= 81%	= 85%

% des crédits dépensés en 1963-64	5 231,00	3 742,488	= 71%
-----------------------------------	-----------------	------------------	--------------

Source : Québec, *Comptes publics*, 1964-65, C-1, p. 88-99 et 1965/66, C-1, p. 108-117.

Annexe 2

Liste des recommandations du Livre blanc

Recommandation	Réalisations de l'État ou du milieu
La langue 1. Vue l'état périlleux où se trouve dans le Québec la langue de la majorité, le français, le gouvernement confèrera à cette langue le statut de langue prioritaire 2. Tous les organismes de l'administration québécoise coopéreront au travail de l'Office de la langue française 3. Une commission permanente composée de fonctionnaires de l'Office de la langue française et du ministère de l'Éducation verra à améliorer la qualité du français dans l'enseignement 4. Le ministère créera, au sein de l'OLF un service de recherches et d'études linguistiques, un centre de terminologie, une commission de sociologie et un service de l'affichage, de la réclame et des raisons sociales. 5. Le ministère continuera à accorder aux linguistes québécois les subventions nécessaires à leurs recherches, à leurs enquêtes et à la publication de leurs travaux	1969 : loi 63 1972 : loi 22 1977 : loi 101 (Charte de la langue française) 1965 : Création d'un service de recherche et d'étude linguistique et d'un centre de terminologie au MAC
Les lettres 6. Le ministère organisera des colloques d'écrivains et des services de conférenciers. 7. Le ministère encouragera les études et éditions critiques; il examinera aussi le problème de la critique dans son ensemble (littéraire, dramatique, musicale, artistique, de la radio-télévision, etc.), en collaboration avec les journaux et autres publications, en vue de la formation et de l'apprentissage de critiques. 8. Le ministère favorisera la création de cours de littérature canadienne-française au sein des universités canadiennes et des universités étrangères, en particulier les universités de France. 9. Le ministère aidera les universités du Québec à compléter leurs collections de Canadiana. 10. Le ministère aidera les éditeurs, s'ils le désirent, à créer des services communs d'édition et de distribution; il récompensera leurs plus belles réussites chaque année et il encouragera le développement de leurs associations professionnelles. 11. Le ministère soutiendra les libraires en collaborant à l'institution de cours à leurs intention, en favorisant l'implantation d'une centrale du livre et en prenant les mesures nécessaires à leur protection contre certaines formes de concurrence déloyale, en particulier dans le domaine de la vente du livre scolaire.	1970+ Développement de l'enseignement et des centres de recherche consacrés à la littérature québécoise dans les universités au Québec et à l'étranger 1979 (déc.) Loi sur le développement des entreprises culturelles dans le domaine du livre 1965 : Loi sur l'accréditation des libraires 1978 : Création d'un service de la commercialisation du livre
Les arts plastiques 12. Le ministère établira et tiendra à jour un dossier complet sur l'art et les artistes. 13. Le ministère prendra les dispositions requises pour répandre efficacement, dans le Québec et à l'étranger, la connaissance des arts plastiques par l'organisation de vastes circuits d'expositions itinérantes, ainsi que par la diffusion le plus large possible de dossiers de l'Inventaire des œuvres d'art du Québec.	

14. Le gouvernement veillera à une application stricte de l'arrêté ministériel relatif à la participation des artistes québécois à la décoration des édifices publics et il étendra à tout type de construction publique, y compris les établissements d'enseignement et les travaux techniques permanents des ponts et chaussées, cette notion d'édifice public. 15. Le ministère établira des normes d'intégration des arts plastiques et d'architecture de façon à permettre à toutes les catégories d'arts intéressés de contribuer à l'élaboration des projets de construction, en particulier de tout projet de construction relevant de l'État. 16. Le ministère créera une fonderie d'art au Québec. 17. Le ministère instituera un service de l'artisanat. Il créera une société générale de métiers d'art (société d'État) destinée à remplacer la Centrale d'Artisanat. 18. Le ministère, en liaison avec celui de l'Éducation, instituera un organisme de planification pour la formation de spécialistes et pour la diffusion des arts plastiques au Québec.	1961 : Politique d'embellissement des édifices et lieux publics (Politique du 1%), reformulée en 1979 1987 : Fonderie d'art d'Inverness 1989 : Fondation du Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) 1965-68 : Comité d'étude sur l'enseignement des arts (Rapport Rioux)
Les arts du spectacle 19. Le ministère stimulera et surveillera la construction ou le réaménagement technique des salles nécessaires à une ferme implantation de l'art théâtral dans le Québec et il prendra toutes dispositions utiles pour instituer en temps et lieu un théâtre d'État. 20. Un certain nombre de troupes itinérantes agréées devront être mises à même d'apporter du bon théâtre à toute la population. 21. Il serait souhaitable de créer à Montréal un centre de documentation théâtral doté de moyens suffisants pour tenir à jour ses collections d'œuvres dramatiques, publications sur le théâtre, programmes, critiques, mises en scène, et que ce centre ait son musée du costume. 22. Le ministère subventionnera la publication et la diffusion des pièces de théâtre distinguées par la Commission de la pièce canadienne et il versera toutes les pièces écrites au centre de documentation. 23. Le ministère prendra progressivement toutes dispositions possibles et utiles au développement des compagnies d'opéra de Québec et de Montréal. 24. Le ministère aidera les groupes folkloriques et les troupes d'amateurs qui ont fait leurs preuves. 25. Le gouvernement adoptera une loi-cadre du cinéma et créera un centre québécois de la cinématographie et un Institut d'études cinématographiques.	1966+ Participation du MAC au programme fédéral de construction de salles de spectacle (loi du Centenaire de la Confédération) 1975-1985 : Fondation de plusieurs troupes de théâtre en région (hors Montréal et Québec) 1965 : Création de la Commission de la pièce canadienne 1971-75 : Création de l'Opéra du Québec (MAC) 1980 : L'Opéra de Montréal 1984 : L'Opéra de Québec 1970+ Développement des études cinématographiques dans les universités québécoises
La musique 26. Le ministère exigera des sociétés musicales qu'il subventionne la création, en proportion raisonnable, d'œuvres de compositeurs du Québec. 27. Le ministère favorisera par les moyens les mieux appropriés, des tournées de concerts, des concerts pour la jeunesse et la fondation de groupes d'exécutants pour propager la musique de chambre.	

28. Le Service de la musique favorisera la fondation au Québec d'une société de musique contemporaine. 29. Afin d'encourager, en musique, les arts populaires, le ministère aidera les groupes musicaux de loisirs (fanfares, chorales, groupes folkloriques) à atteindre un plus haut niveau d'art. 30. Le ministère instituera et tiendra à jour des archives écrites et sonores des œuvres des compositeurs du Québec.	1966 : Fondation de la Société de musique contemporaine du Québec
Les sciences de la nature 31. Le ministère instituera un service des sciences de la nature et un service des sciences de l'homme. 32. Le ministère encouragera la fondation d'un centre de la recherche scientifique et créera un conseil supérieur de la recherche de la recherche scientifique. Ce conseil supérieur, qui comprendra une section des sciences de la nature et une section des sciences de l'homme, sera chargé, notamment, de conseiller le ministre sur l'attribution de subventions pour des recherches expérimentales et théoriques, la construction d'appareils, la publication d'ouvrages, l'organisation de concours, les visites de laboratoires, etc. 33. Le Service des sciences de la nature, en liaison avec le C.S.R.S., fera fonction de secrétariat scientifique et tiendra à jour l'inventaire de l'état des sciences de la nature dans le Québec. 34. Le ministère favorisera la création d'une Académie canadienne-française des sciences venant compléter la liste des diverses académies dont l'ensemble constituera l'Institut du Québec.	1979 : Livre vert de Camille Laurin sur la politique scientifique du Québec
Les sciences de l'homme 35. Le Service des sciences de l'homme instituera, en accord avec le Conseil supérieur de la recherche scientifique, un programme de subventions et de bourses pour les spécialistes des sciences de l'homme. Il subventionnera la publication de travaux et de revues consacrés aux sciences humaines et il financera, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, la traduction d'ouvrages et de manuels scientifiques en langue étrangères utilisées dans l'enseignement. 36. Le Service des sciences de l'homme, en liaison avec le C.R.S.S., fera fonction de secrétariat scientifique et il tiendra à jour l'inventaire de l'état des sciences de l'homme dans le Québec. 37. Le ministère créera une bibliothèque centrale de documentation en sciences morales et humaines.	
L'enseignement artistique 38. Le ministère, sur recommandation de la direction générale de l'enseignement artistique, accordera des bourses à des élèves du conservatoire choisis parmi les mieux doués et incapables, sans cette aide, de poursuivre leurs études; il octroiera également des bourses en vue de perfectionnement à l'étranger. 39. Il conviendrait d'intégrer au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec des classes d'opérette et des classes de ballet.	

La conservation et la diffusion de la culture 40. En accord avec un comité de coordination des musées publics et privés, le Musée du Québec et le Musée d'art contemporain multiplieront les échanges d'expositions, notamment avec des musées du Canada, des États-Unis et d'Europe occidentale et ils organiseront des expositions itinérantes sur tout le territoire du Québec. 41. Le Musée du Québec et le Musée d'art contemporain formeront des guides-conférenciers, créeront des laboratoires de photographie et de restauration des œuvres d'art, publieront des catalogues et des albums. 42. Le Musée d'art contemporain devra être mis à même d'enrichir ses collections et d'augmenter le nombre des manifestations qui en feront, selon sa mission propre, un instrument dynamique de conservation et de diffusion des arts plastiques vivants. 43. Il conviendra de fonder un Musée de l'homme dans le Québec. 44. L'Inventaire des œuvres d'art s'emploiera, notamment, à publier de courtes monographies des artistes et des artisans du Québec. 45. Le ministère poursuivra l'inventaire systématique et le classement des musées régionaux en vue d'en favoriser la multiplication, le développement et le rayonnement. 46. Le ministère veillera au développement et à la diversification des activités, selon un vaste plan directeur, des futurs centres culturels. 47. Le Service des monuments historiques mettra en valeur les sites importants et assurera la conservation des biens classés ou dignes de classement. 48. Une loi devrait protéger les richesses archéologiques du Québec. 49. Une loi sur les archives devrait être adoptée. 50. La Bibliothèque Saint-Sulpice deviendra bibliothèque d'État. 51. Le ministère veillera à ce que le nombre et l'efficacité des bibliothèques augmentent régulièrement. 52. Le ministère, en liaison avec celui de l'Éducation, améliorera la formation des bibliothécaires et verra à ce qu'on tienne compte, dans la multiplication des bibliothèques, des dangers inhérents à une fusion hâtive des bibliothèques scolaires et publiques.	1968 : Le Musée emménage dans la Galerie d'art international d'Expo 67, à la Cité du Havre 1984 : Loi créant le Musée de la Civilisation 1970+ Développement de nouveaux musées régionaux 1979 : Refondation de la Société des musées du Québec (participation francophone) 1970 : Loi du Grand théâtre de Québec 1967 : Loi de la restauration de la Place royale à Québec 1977- : Macro-inventaire du MAC 1972 : Loi sur les Biens culturels qui inclut les sites archéologiques 1969 : Loi des Archives nationales 1967 : Loi créant la Bibliothèque nationale du Québec 1970 : Programme de maîtrise en bibliothéconomie à l'Université de Montréal
Les échanges culturels 53. Le gouvernement du Québec cherchera les moyens d'exercer une action culturelle dans le domaine de la radiodiffusion 54. Des spécialistes seront chargés de publier un livre-guide sur le Québec 55. Le Service du Canada français d'outre frontière accroîtra ses recherches pour assurer dans les meilleures conditions le rayonnement culturel du Québec auprès des minorités francophones.	1969 : Loi créant la Société de radiotélévision du Québec 1969 : Création du ministère des Communications du Québec 1969 : Trois ententes culturelles : Québec-Ontario, Québec-Nouveau-Brunswick et Québec-Louisiane

56. Des postes de conseillers culturels seront créés auprès des délégations générales à New-York et à Londres. 57. Le ministère établira à Paris, au sein de la délégation générale pour les premières années, un Institut culturel du Québec. 58. En temps et lieu le ministère installera des galeries-librairies dans plusieurs capitales. 59. On instituera au ministère des Affaires culturelles les nouvelles directions générales et les nouveaux services rendus nécessaires par les projets définis dans le présent Livre blanc.	1972 : Création de la Direction générale du patrimoine 1974 : Création du Service des industries culturelles
L'immigration 60. On créera, au ministère des Affaires culturelles, une Direction générale de l'immigration.	1968 : Création du ministère de l'Immigration
La recherche culturelle ○ Il conviendrait de créer sans retard au sein du Ministère, un Service de recherche et d'orientation chargé de concevoir, d'exécuter, de coordonner la recherche à mesure qu'auront été découverts et que seront en passe d'être satisfaits les besoins culturels du Québec. [non numéroté, p.217]	1966 : Lancement de la revue <i>Culture vivante</i> (MAC) 1970 : Lancement de la collection « Civilisation du Québec » 1979 : Loi créant l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC)